

EVIDENCE

OTTAWA, Wednesday, November 29, 2023

The Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology met with videoconference this day at 4:18 p.m. [ET] to consider Bill S-244, An Act to amend the Department of Employment and Social Development Act and the Employment Insurance Act (Employment Insurance Council).

Senator Jane Cordy (*Deputy Chair*) in the chair.

[*English*]

The Deputy Chair: Honourable senators, I know that some people may be coming in late since the Senate adjourned a little bit later today, but that's fine. We will start the meeting so that we can proceed with all the witnesses in the allotted time.

My name is Jane Cordy. I am a senator from Nova Scotia and the Deputy Chair of the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology. I would like to begin by welcoming members of the committee and all the witnesses, as well as members of the public who are watching our proceedings today.

Welcome, also, this afternoon to Senator Ross — one of our new senators who is joining us.

Before we begin, I would like to do a round table and have all of the senators introduce themselves.

[*Translation*]

Senator Mégie: Marie-Françoise Mégie from Quebec.

Senator Seidman: Judith Seidman from Quebec.

[*English*]

Senator Dasko: Donna Dasko, Ontario.

[*Translation*]

Senator Petitclerc: Senator Chantal Petitclerc from Quebec. Welcome.

Senator Bellemare: Senator Diane Bellemare from Quebec.

[*English*]

Senator McPhedran: Marilou McPhedran, Manitoba.

Senator Moodie: Rosemary Moodie, Ontario.

Senator Osler: Gigi Osler, Manitoba.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mercredi 29 novembre 2023

Le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie se réunit aujourd'hui, à 16 h 18 (HE), avec vidéoconférence, pour étudier le projet de loi S-244, Loi modifiant la Loi sur le ministère de l'Emploi et du Développement social et la Loi sur l'assurance-emploi (Conseil de l'assurance-emploi).

La sénatrice Jane Cordy (*vice-présidente*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

La vice-présidente : Honorables sénatrices, je sais que certaines personnes pourraient arriver un peu en retard étant donné que le Sénat a ajourné un peu plus tard aujourd'hui, mais cela ne pose pas de problème. Nous allons commencer la réunion afin de pouvoir entendre tous les témoins dans le temps prévu.

Je m'appelle Jane Cordy, sénatrice de la Nouvelle-Écosse et vice-présidente du Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie. J'aimerais commencer par souhaiter la bienvenue aux membres du comité et à tous nos témoins, de même qu'aux gens du public qui regardent nos délibérations aujourd'hui.

Je souhaite aussi la bienvenue à la sénatrice Ross, une nouvelle sénatrice qui se joint à nous.

Avant de commencer, j'aimerais demander aux sénatrices de se présenter à tour de rôle.

[*Français*]

La sénatrice Mégie : Marie-Françoise Mégie, du Québec.

La sénatrice Seidman : Judith Seidman, du Québec.

[*Traduction*]

La sénatrice Dasko : Donna Dasko, de l'Ontario.

[*Français*]

La sénatrice Petitclerc : Sénatrice Chantal Petitclerc, du Québec. Bienvenue.

La sénatrice Bellemare : Sénatrice Diane Bellemare, du Québec.

[*Traduction*]

La sénatrice McPhedran : Marilou McPhedran, du Manitoba.

La sénatrice Moodie : Rosemary Moodie, de l'Ontario.

La sénatrice Osler : Gigi Osler, du Manitoba.

Senator Burey: Sharon Burey, senator for Ontario.

Senator Ross: Krista Ross, New Brunswick.

The Deputy Chair: Thank you very much. The introductions are more for the people who are watching us on television and online because we are all very well acquainted with our first witness.

Today, we begin our consideration of Bill S-244, An Act to amend the Department of Employment and Social Development Act and the Employment Insurance Act (Employment Insurance Council). Joining us for our first panel, we welcome the Honourable Senator Diane Bellemare, who is the proud sponsor of this bill. Thank you so much, Senator Bellemare, for joining us today. I will remind you that you have five minutes for your opening statement, which will be followed by questions from our members.

Senator Bellemare, the floor is yours.

Hon. Diane Bellemare, sponsor of the bill: Thank you so much, Madam Chair.

Before I start, I just want to thank you for inviting me to appear today as part of the study of Bill S-244. I must admit that it's the first time that I am on this side, and I am a bit nervous. I hope I will be able to answer your questions as short and sweet as possible.

[*Translation*]

Bill S-244 amends the Department of Employment and Social Development Act and the Employment Insurance Act (Employment Insurance Council). This bill is the result of a concerted effort by a number of national labour market stakeholders undertaken in 2019. The bill is also supported by the current commissioners of workers and employers, both of whom actively participated in the discussions leading to the development of this bill.

More specifically, the following organizations worked together, either in a hybridized manner or in person: the Canadian Labour Congress; the Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec, or FTQ; the Confédération des syndicats nationaux, or CSN; Unifor; Canada's Building Trades Unions; the Canadian Chamber of Commerce; the Fédération des chambres de commerce du Québec; the Conseil du patronat du Québec; the Canadian Federation of Independent Business; and the Alliance of Manufacturers and Exporters Canada. We had a great group of pan-Canadian labour market organizations.

La sénatrice Burey : Sharon Burey, sénatrice de l'Ontario.

La sénatrice Ross : Krista Ross, du Nouveau-Brunswick.

La vice-présidente : Je vous remercie beaucoup. Les sénatrices se sont présentées pour les gens qui nous regardent à la télévision ou en ligne, car nous connaissons toutes très bien notre première témoin.

Nous commençons aujourd'hui notre étude du projet de loi S-244, Loi modifiant la Loi sur le ministère de l'Emploi et du Développement social et la Loi sur l'assurance-emploi (Conseil de l'assurance-emploi). Nous avons le plaisir d'accueillir dans un premier temps l'honorable sénatrice Diane Bellemare, fière marraine de ce projet de loi. Je vous remercie beaucoup, sénatrice Bellemare, de vous joindre à nous aujourd'hui. Je vous rappelle que vous disposez de cinq minutes pour nous présenter votre déclaration liminaire, après quoi nous passerons aux questions des membres du comité.

Sénatrice Bellemare, vous avez la parole.

L'hon. Diane Bellemare, marraine du projet de loi : Je vous remercie sincèrement, madame la présidente.

Avant de commencer, je veux simplement vous remercier de m'avoir invitée à comparaître aujourd'hui dans le cadre de l'étude du projet de loi S-244. Je dois admettre que c'est la première fois que je me trouve de ce côté-ci et que je suis un peu nerveuse. J'espère que je pourrai répondre à vos questions de façon aussi précise que possible.

[*Français*]

Le projet de loi S-244 modifie la Loi modifiant la Loi sur le ministère de l'Emploi et du Développement social et la Loi sur l'assurance-emploi (Conseil de l'assurance-emploi). Ce projet de loi est le fruit d'un travail de concertation réalisé entre plusieurs acteurs nationaux du marché du travail entrepris en 2019. Le projet de loi est également soutenu par les commissaires actuels des travailleurs et des travailleuses, et les employeurs qui ont tous deux activement participé aux discussions menant à l'élaboration de ce projet de loi.

Plus précisément, les organisations suivantes ont travaillé ensemble, soit de façon hybride ou en personne : le Congrès du travail du Canada, la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec ou FTQ, la Confédération des syndicats nationaux ou CSN, Unifor, les Syndicats des métiers de la construction du Canada, la Chambre de commerce du Canada, la Fédération des chambres de commerce du Québec, le Conseil du patronat du Québec, la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante et l'Alliance des manufacturiers et des exportateurs du Canada. On avait une belle brochette d'organisations pancanadiennes en ce qui concerne le marché du travail.

What is the purpose of this bill? The main purpose of the bill is to strengthen social dialogue within the Canada Employment Insurance Commission by creating an advisory council to the current commission. That council will provide advice to the commission with a single voice. The current structure is based primarily on consultation, whereby a variety of viewpoints are heard. Whereas here, we want instead to establish an advisory council of management and labour, including businesses and workers, to give advice with a single voice.

This bill proposes to create, in federal legislation, a council to provide advice to the Canada Employment Insurance Commission. It doesn't change the powers of the commission — it doesn't change the way it currently operates — it's an addition. However, in the bill, we've also grouped the various mandates of the current commission under a single chapter. Right now, it's all scattered throughout the legislation. We are adding that and creating the advisory council.

This new council would be co-chaired by commissioners for workers and employers. It would be made up of an equal number of worker and company representatives. It's a 12-person advisory council: There would be two co-chairpersons, five members representing labour organizations and five members representing businesses.

This bill has no budgetary implications, since the commissioners are already there and the people involved are paid in their own role. This bill is really the fruit of an exercise in social dialogue among the current partners.

Concretely, what are the proposed changes? The Canada Employment Insurance Commission is currently made up of four members: the commission's chairperson and vice-chairperson, who are respectively the department's deputy minister and senior associate deputy minister, representing the government's interests. The vice-chairperson has the right to vote only when the chairperson is absent. The other two members are the commissioner for workers and the commissioner for employers, whom you'll hear from later today.

The commission is very small at the moment. The bill, as proposed, makes no changes to the composition of the commission, but creates a new council that formalizes the structure for social dialogue and consultation on the labour market.

There will also be observer members on this commission. Observer members —

[English]

The Deputy Chair: Yes, thank you, senator.

Quel est l'objet de ce projet de loi? Il vise principalement à renforcer le dialogue social au sein de la Commission de l'assurance-emploi du Canada en créant un conseil consultatif à la commission actuelle, qui sera amené à donner, d'une seule voix, des avis à la commission. La structure actuelle est fondée principalement sur la consultation : on entend des points de vue divers. Alors qu'ici, on veut plutôt établir un conseil consultatif patronal et syndical, comprenant les entreprises et la main-d'œuvre, pour donner d'une seule voix des avis.

Ce projet de loi propose de créer, dans la législation fédérale, un conseil chargé de fournir des avis à la Commission de l'assurance-emploi du Canada. Cela ne change pas les pouvoirs de la commission — cela ne change rien au fonctionnement actuel — c'est un ajout. Sauf que dans le projet de loi, nous avons aussi regroupé, sous un même chapitre, les différents mandats de la commission actuelle. En ce moment, c'est tout éparpillé dans la loi. On ajoute cela et on crée le conseil consultatif.

Ce nouveau conseil serait coprésidé par les commissaires des travailleurs et travailleuses, et des employeurs. Il serait composé d'un nombre égal de représentants des travailleurs et des entreprises. C'est un conseil consultatif de 12 personnes : il y aurait deux coprésidents, cinq membres représentant la main-d'œuvre et cinq membres représentant les entreprises.

Ce projet de loi n'a aucune incidence budgétaire, puisque les commissaires sont déjà là et les gens qui y participent sont rémunérés dans leur propre fonction. Ce projet de loi est vraiment le fruit d'un exercice de dialogue social entre les partenaires actuels.

Concrètement, quels sont les changements proposés? La Commission de l'assurance-emploi du Canada est composée actuellement de quatre membres, soit le président et le vice-président de la commission, qui sont respectivement le sous-ministre et le sous-ministre délégué principal du ministère qui représentent les intérêts du gouvernement. Le vice-président a le droit de vote seulement quand le président est absent. Les deux autres membres sont les commissaires des travailleurs et travailleuses et les commissaires des employeurs, que vous entendrez plus tard aujourd'hui.

La commission est très restreinte pour l'instant. Le projet de loi, tel qu'il est proposé, n'apporte aucun changement à la composition de la commission, mais crée un nouveau conseil qui formalise la structure de dialogue social et de concertation sur le marché du travail.

Il y aura également des membres observateurs à cette commission. Les membres observateurs...

[Traduction]

La vice-présidente : Je vous remercie, sénatrice.

Senator Bellemare: I can answer questions now.

The Deputy Chair: Thank you very much for your remarks, Senator Bellemare. We'll proceed to questions from senators. For today's meeting, questions and answers will be three minutes altogether, so please keep your questions succinct. We were a little bit late starting, and we have a pretty strict timeline in terms of finishing up the meeting.

Senator Seidman: Thank you, Senator Bellemare, for being with us to explain this piece of legislation.

In your second-reading speech, you said that the commission failed in its role during the pandemic, and that was the inspiration for this piece of legislation. You said that this reform is needed, and the effectiveness of the changes will depend upon the stakeholders' participation in defining and implementing these changes.

As you know, we like to measure effectiveness. How would you do that? How would you evaluate that effectiveness?

Senator Bellemare: It's hard to have a statistical measure, but a lot of studies have been done on the international side, such as from the Organisation for Economic Co-operation and Development, or OECD. The International Labour Organization, or ILO, did a lot of studies on that. There are also academic studies that compared countries that have such boards with countries that do not.

In fact, what we're proposing is aligned with the recommendation in the ILO Conventions. It's hard to measure the efficiency of it, but when you apply it and do it, it favours consensus, the determination of policies that are accepted on both sides and the implementation of those policies.

I did a lot of studies on the subject in a book that I wrote a long time ago. I visited countries that do have those kinds of boards: Sweden, Norway, Germany and Austria. I was accompanied by an employer, a union person and a government person. Everyone could see how important it is to have these kinds of boards.

Senator Seidman: How do these countries measure the impacts of having this kind of council, or have they?

Senator Bellemare: They measure it by wanting to go along with it again. It goes on in time. It's not something that you can measure. You don't measure the success of negotiations. They work.

Senator Seidman: Okay.

La sénatrice Bellemare : Je peux maintenant répondre à vos questions.

La vice-présidente : Je vous remercie beaucoup de votre déclaration, sénatrice Bellemare. Nous allons passer aux questions des sénatrices. Aujourd'hui, les séries de questions seront de trois minutes, ce qui comprend la question et la réponse. Veuillez faire en sorte de poser des questions concises. Nous avons mis un peu de temps à démarrer, et nous avons un horaire serré pour terminer à temps.

La sénatrice Seidman : Je vous remercie, sénatrice Bellemare, d'être avec nous pour nous expliquer ce projet de loi.

Lors de votre discours de deuxième lecture, vous avez dit que la commission a échoué dans son rôle pendant la pandémie et que c'est ce qui a motivé ce projet de loi. Vous avez dit que cette réforme est nécessaire et que les changements seront efficaces dans la mesure où les intervenants participeront à la définition et à la mise en œuvre de ces changements.

Comme vous le savez, nous aimons bien mesurer l'efficacité. Comment le fera-t-on? Comment pourra-t-on mesurer cette efficacité?

La sénatrice Bellemare : On peut difficilement avoir une mesure statistique, mais beaucoup d'études ont été menées sur la scène internationale, notamment au sein de l'Organisation de coopération et de développement économiques, l'OCDE, et de l'Organisation internationale du Travail, l'OIT. Des chercheurs ont aussi mené des études pour comparer des pays qui ont de tels conseils à des pays qui n'en ont pas.

En fait, ce que nous proposons correspond à la recommandation contenue dans les conventions de l'OIT. Il est difficile d'en mesurer l'efficacité, mais lorsque ces conseils sont mis en place, ils favorisent les consensus, l'élaboration de politiques acceptées de part et d'autre et la mise en œuvre de ces politiques.

J'ai mené beaucoup d'études sur le sujet dans un livre que j'ai écrit il y a déjà très longtemps. Je me suis rendue dans des pays qui ont mis en place des conseils de ce genre: la Suède, la Norvège, l'Allemagne et l'Autriche. J'y suis allée en compagnie d'un employeur, d'un représentant syndical et d'une personne du gouvernement. Chacun a pu constater l'importance d'avoir ce genre de conseil.

La sénatrice Seidman : Comment ces pays mesurent-ils les effets positifs de ce genre de conseil? Est-ce qu'ils les ont mesurés?

La sénatrice Bellemare : Une fois mis en place, ces conseils se perpétuent dans le temps. Il n'est pas possible de mesurer cela. On ne peut pas mesurer le succès des négociations. Cela fonctionne tout simplement.

La sénatrice Seidman : Très bien.

Senator Bellemare: They work. There are no statistics.

But I can say that, on the data side, you can find that the countries that do have such boards have a lot of positive outcomes in terms of productivity, training, low unemployment and so forth.

Senator Osler: Thank you, Senator Bellemare, for your testimony.

My question is on the composition of the council. The bill provides some guidelines on the composition of the council, including five individuals from the most representative labour organizations and five individuals from the most representative employer organizations. If the composition is determined based upon the number of members in an organization, how can we ensure diversity among representatives encompassing, for example, various sectors, regions, races, ethnicities, languages, sexes and ages, while preventing the oversight of voices from organizations that are smaller in number?

Senator Bellemare: That is a good question.

[*Translation*]

In a previous life, I was president of the Commission des partenaires du marché du travail, which still exists in Quebec, and is made up of 18 people. There are business representatives for six of the labour representatives and institutional representatives. In our organization, as elected officials sit on the board, diversity is expressed through the choice of voters, the workforce that organizes the elections, and the choice of companies.

However, in the case of the board of commissioners, there were and still are groups, advisory committees to this committee, made up, for example, of the immigrant committee, the youth committee, the women's committee, the committee of people with disabilities, and so on. So, in Quebec, there is this kind of representation for groups on the committee or council.

In the case of the advisory council here, the bill provides for the possibility of inviting group representatives to be heard during deliberations. So, since it's elected members who sit on the council, and since diversity — be it regional or otherwise — is associated with the possibility of having observer representatives, the bill provides for two types of observer representatives. There will be representatives from the regions, proposed by the Forum of Labour Market Ministers — and this is where we also see the possibility of having representatives from Indigenous groups, as it's territorial. The bill also provides for representatives from other categories.

La sénatrice Bellemare : Ils fonctionnent, mais il n'y a pas de statistiques.

Ce que je peux dire, par contre, au sujet des données, c'est que l'on constate que les pays qui ont mis en place ces conseils obtiennent des résultats positifs aux chapitres de la productivité, de la formation, du faible taux de chômage, etc.

La sénatrice Osler : Sénatrice Bellemare, je vous remercie d'être venue témoigner.

Ma question porte sur la composition du conseil. Le projet de loi contient des directives sur sa composition, soit cinq représentants des organisations ouvrières les plus représentatives et cinq représentants des organisations patronales les plus représentatives. Si la composition est établie en se basant sur le nombre de membres au sein d'une organisation, comment peut-on assurer la diversité dans la représentation pour tenir compte, par exemple, des divers secteurs, des régions, des races, des groupes ethniques, des langues, des sexes, des âges, tout en évitant d'oublier la voix des plus petites organisations?

La sénatrice Bellemare : C'est une bonne question.

[*Français*]

Dans une vie antérieure, j'étais présidente de la Commission des partenaires du marché du travail, qui existe toujours au Québec, et qui est composée de 18 personnes. Il y a des représentants des entreprises pour six des représentants de la main-d'œuvre et des représentants institutionnels. Dans notre organisation, comme ce sont des élus qui siègent, la diversité s'exprime au moyen du choix des électeurs, de la main-d'œuvre qui organise les élections, et du choix des entreprises.

Cependant, dans le cas de la commission des entreprises, il y avait et il y a toujours des groupes, des comités consultatifs à ce comité, composés, par exemple, du comité des personnes immigrantes, du comité des jeunes, du comité des femmes, du comité des personnes vivant avec un handicap, etc. Donc, il y a, au Québec, ce genre de représentation pour les groupes du comité ou du conseil.

Dans le cas du conseil consultatif, ici, le projet de loi prévoit la possibilité d'inviter des représentants des groupes pour les entendre pendant les délibérations. Donc, comme ce sont des membres élus qui siègent et que la diversité — que ce soit sur le plan régional ou autre — est associée à la possibilité d'avoir des représentants observateurs, et le projet de loi prévoit deux types de représentants observateurs. Il y aura des représentants des régions, proposés par le Forum des ministres du marché du travail — et c'est là qu'on voit aussi la possibilité d'avoir des représentants des groupes autochtones, parce que c'est territorial. Le projet de loi prévoit aussi des représentants d'autres catégories.

Senator Mégie: This is timely, as my question was asked by Senator Osler.

However, I'm missing something. I'd like to know if, when it's time to meet, all those people will take language into account. For example, is everything going to be in English even if there are a few francophones in the group?

Has this also been planned for as an element of linguistic diversity?

Senator Bellemare: I can't answer that, but I imagine that, since these are Canadian offices subject to the Official Languages Act, access to interpretation will be a possibility, like here in the Senate. I haven't asked myself that question because we experience it here, so I expect that to be the case at those meetings, too.

Senator Mégie: Thank you. Okay.

[English]

Senator McPhedran: Thank you and welcome. I'm intrigued by clause 3 of your bill which talks about replacing section 25(1) of the Department of Employment and Social Development Act, where you — I presume it's you — are adding to section 25(1) so that it would read:

The Commission may make rules respecting the calling of meetings of the Commission and generally respecting the conduct of its business or for the purpose of limiting the questions on which the Council may provide advice and make recommendations to the Commission.

You're really building fences around this new council. Could you help me understand why you want to do that?

Senator Bellemare: We want this bill to pass. We want the deputy minister to be unafraid of the bill; that's why we said the commission would limit, because the advisory council could take initiative.

We want the advisory council to be able to take initiative for the studies they do, as well as take initiative to say what they have to say in public, but, at the same time, to counterbalance. The commission, including the two chairs of the advisory committee, would have some rules about what's possible and what's not.

That was the kind of thing that we were looking for, and this is the legal writing of this proposition. This is what it means. I know it's really obscure.

Senator McPhedran: Actually, I don't think it's obscure at all.

La sénatrice Mégie : Cela tombe bien, parce que ma question était celle de la sénatrice Osler.

Cependant, il me manque quelque chose. Je voudrais savoir si, quand ce sera le temps de se réunir, tout ce monde va tenir compte de la langue. Par exemple, est-ce que tout va se passer en anglais même s'il y a quelques francophones dans le groupe?

Est-ce qu'on a prévu cela aussi en tant qu'élément de diversité linguistique?

La sénatrice Bellemare : Je ne peux pas vous répondre, mais j'imagine que, comme ce sont des bureaux canadiens qui sont assujettis à la Loi sur les langues officielles, il y aura la possibilité d'avoir accès à l'interprétation, comme ici, au Sénat. Je ne me suis pas posé la question parce qu'on le vit ici, alors je m'attends à ce que ce soit le cas aussi dans le cadre de ces réunions.

La sénatrice Mégie : Merci. D'accord.

[Traduction]

La sénatrice McPhedran : Je vous remercie de votre présence et vous souhaite la bienvenue. Je suis intriguée par l'article 3 du projet de loi qui parle de remplacer le paragraphe 25(1) de la Loi sur le ministère de l'Emploi et du Développement social, par un paragraphe où vous — je présume que c'est vous — ajoutez un passage. Il se lirait donc:

La Commission peut établir des règles régissant la convocation de ses réunions et la conduite de ses activités en général ou ayant pour objet de limiter les questions sur lesquelles le Conseil peut fournir des avis et des recommandations à la Commission.

Ce faisant, vous limitez vraiment les activités de ce nouveau conseil. Pourriez-vous m'aider à en comprendre les raisons?

La sénatrice Bellemare : Nous voulons que ce projet de loi soit adopté. Nous voulons que le sous-ministre n'ait pas peur de ce projet de loi. C'est pourquoi nous avons dit que la commission peut imposer des limites, car le conseil consultatif pourrait prendre des initiatives.

Nous voulons que le conseil consultatif puisse prendre des initiatives au sujet des études qu'il mène, qu'il puisse s'exprimer en public, mais pour faire contrepoids, la commission, y compris les deux présidents du comité consultatif, établirait des règles au sujet de ce qui est et n'est pas possible.

Nous cherchions cet équilibre, et c'est le libellé qui a été proposé. C'est ce que cela veut dire. Je sais que c'est vraiment nébuleux.

La sénatrice McPhedran : En fait, je ne pense pas que ce soit nébuleux du tout.

Senator Bellemare: No? Okay.

Senator McPhedran: My reading of this is that the commission can basically tell the council to shut up and not bother them.

Senator Bellemare: Yes, but don't forget that the commission is composed of the three chairs — the advisory committee is chaired by two of the four commissioners.

Senator McPhedran: That's where you see the balance?

Senator Bellemare: That's right. It is with respect to the deputy minister.

Senator McPhedran: I hope you're right.

Senator Bellemare: You can ask the commissioner.

The Deputy Chair: Thank you.

Senator Moodie: Senator Bellemare, I want to ask more about Canada's experience in this area. Are there other areas where embedding social dialogue within institutions has been successful? What is the federal government's experience with this?

If it's not commonplace at the federal level, what held us back from going in this direction? What problems might we run into at the federal level?

Senator Bellemare: That's a very good question. It's a question that I have been asking myself for a long, long time. In the history of Employment Insurance, or EI, unemployment insurance was enacted in 1940 as a tripartite agency. It was run by government, representatives of unions and representatives of employers. For a long time, it was a stand-alone agency. Then, it became covered by the department.

There was restructuring over time, and, through time, this agency lost its autonomy. It became part of the department. It had a commission that was bigger than it is now. It lost power through time.

The best perspective on that was written by Donna Wood, an expert of public policy. She unfortunately died during the time of COVID. She explained how the logic of the administration of EI succeeded in taking it out of the partners. This is what happened with EI.

However, international conventions that Canada has signed explicitly state that for EI and employment policy-related activities, partners of the labour market should be part of it because they are part of the solution.

La sénatrice Bellemare : Non? Très bien.

La sénatrice McPhedran : Ce que je comprends, c'est que la commission peut essentiellement clouer le bec au conseil et lui dire de ne pas l'embêter.

La sénatrice Bellemare : Oui, mais il ne faut pas oublier que la commission est composée des trois présidents. Le conseil consultatif est présidé par deux des quatre commissaires.

La sénatrice McPhedran : C'est là où vous voyez un équilibre?

La sénatrice Bellemare : C'est exact. On en revient au sous-ministre.

La sénatrice McPhedran : J'espère que vous avez raison.

La sénatrice Bellemare : Vous pourrez poser la question au commissaire.

La vice-présidente : Je vous remercie.

La sénatrice Moodie : Sénatrice Bellemare, je veux en savoir plus au sujet de l'expérience du Canada dans ce domaine. Y a-t-il d'autres secteurs où l'intégration du dialogue social au sein des institutions a été un succès? Quelle expérience le gouvernement fédéral possède-t-il en la matière?

Si ce n'est pas courant au niveau fédéral, qu'est-ce qui nous a empêchés d'emprunter cette voie? À quel genre de problèmes pourrait-on se heurter?

La sénatrice Bellemare : C'est une très bonne question. C'est une question que je me pose depuis très, très longtemps. Si on regarde l'histoire de l'assurance-emploi, le régime de l'assurance-chômage a été mis en place en 1940 et relevait d'un organisme tripartite. Il était dirigé par le gouvernement, des représentants des syndicats et des représentants des employeurs. Pendant longtemps, c'était un organisme indépendant. Puis, il a relevé du ministère.

Des restructurations ont eu lieu au fil du temps, et cet organisme a perdu son indépendance. Il a été intégré au sein du ministère. Il disposait d'une commission plus importante qu'à l'heure actuelle. Son pouvoir s'est effrité au fil du temps.

Le meilleur point de vue sur cette question nous vient de Donna Wood, une spécialiste des politiques publiques. Elle est malheureusement décédée pendant la pandémie. Elle a expliqué que la logique de l'administration de l'assurance-emploi a fait en sorte que les partenaires en ont été exclus. Voilà ce qui s'est passé au sujet de l'assurance-emploi.

Toutefois, il est très clairement mentionné dans les conventions internationales qu'a signées le Canada que les partenaires doivent jouer un rôle dans les politiques liées à l'emploi parce qu'ils font partie de la solution.

To solve problems in the labour market, it's not through the knowledge of statistics alone; it's in the knowledge of what it is doing.

EI is included in this strategic thinking of human resource management and enterprises. It is also included, sometimes, in the professional mobility items or policies that can incentivize people to learn or not to learn, or to go to the labour market.

The Deputy Chair: Thank you very much. Sorry to be the grinch here.

Senator Burey: Thank you, Senator Bellemare.

I will come back to something that Senator Seidman and Senator Osler spoke about regarding both the data and the diversity aspect of it. As you were just explaining, in the labour market, social dialogue is so important in order to achieve those human resource aims.

In particular, looking at under-represented groups whose wages lag behind and whose unemployment rate is significantly higher than the population, will this council do anything to change that? How can we capture that data? I know that you mentioned before that it's hard to capture data, but if there is engagement — a social dialogue, as you are proposing — would the council do anything to improve the unemployment rates of under-represented groups?

Senator Bellemare: It is certain that the objective of having social partners involved in public policy design and implementation, like EI, can have a positive effect on integration, diversity and so forth.

There are also other policies involved, but the advisory council is focused — at the moment — on EI. It can help, of course, with having a lens and seeing what's happening with what we call labour market agreements in the provinces. All of those issues are locally experienced. They are not experienced at the national level; they have experiences in regions and cities all throughout Canada. They are financed by labour market agreements. Actually, one of the commission's mandates is to look at those labour market agreements so that they can have a say in the programs for diversity through that lens.

Senator Burey: Thank you so much.

[Translation]

Senator Petitclerc: Thank you very much, Senator Bellemare. It's a pleasure to have you on the committee. My question is quite broad. I'm trying to understand what the balance of power, if any, or strength will be with this employment insurance council, which will give advice and make

Les solutions aux problèmes sur le marché du travail ne passent pas seulement par la connaissance des statistiques, mais aussi par la connaissance des effets concrets.

L'assurance-emploi est incluse dans la réflexion stratégique sur les entreprises et la gestion des ressources humaines. Elle est aussi incluse, parfois, dans les politiques sur la mobilité professionnelle pour encourager les gens à apprendre, ou le contraire, à aller sur le marché du travail, etc.

La vice-présidente : Je vous remercie beaucoup et je m'excuse de jouer les trouble-fêtes.

La sénatrice Burey : Je vous remercie, sénatrice Bellemare.

Je vais revenir sur des éléments dont la sénatrice Seidman et la sénatrice Osler ont parlé, à savoir les données et la diversité. Comme vous venez de l'expliquer, sur le marché du travail, le dialogue social est d'une grande importance pour atteindre nos objectifs liés aux ressources humaines.

Si on pense en particulier aux groupes sous-représentés où les salaires tardent à augmenter, où le taux de chômage est beaucoup plus élevé que dans le reste de la population, est-ce que le conseil pourra faire quelque chose pour remédier à ces problèmes? Comment peut-on recueillir des données à ce sujet? Je sais que vous avez dit précédemment que c'est difficile à faire, mais s'il y a une participation — un dialogue social, comme vous le proposez —, le conseil pourra-t-il faire quelque chose pour réduire les taux de chômage au sein des groupes sous-représentés?

La sénatrice Bellemare : Il ne fait aucun doute que l'objectif d'avoir des partenaires sociaux qui participent à la conception et à la mise en œuvre des politiques publiques, comme celle de l'assurance-emploi, peut avoir des effets positifs sur l'intégration, la diversité, etc.

D'autres politiques sont aussi concernées, mais le conseil consultatif se concentre — pour le moment — sur l'assurance-emploi. Cela peut être utile, bien entendu, de voir ce qui se passe du côté de ce qu'on appelle les ententes sur le marché du travail avec les provinces. Tous ces enjeux se vivent au niveau local. Ils ne se vivent pas au niveau national. Ils se vivent dans les régions, les villes, partout au Canada. Le financement provient des ententes sur le marché du travail. En fait, l'un des mandats de la commission est d'examiner ces ententes afin qu'elle puisse avoir son mot à dire sur les programmes qui appuient la diversité.

La sénatrice Burey : Je vous remercie beaucoup.

[Français]

La sénatrice Petitclerc : Merci beaucoup, sénatrice Bellemare. C'est un plaisir de vous recevoir au comité. Ma question est assez large. J'essaie de comprendre quel sera le rapport de pouvoir, s'il y en a un, ou de force avec ce conseil d'assurance-emploi, qui donnera des avis et des

recommendations. Is it binding? I don't think so. If these recommendations and advice are not followed by the commission, for example, what happens?

Senator Bellemare: First, I can tell you that there's an oversight in the bill. I'll make an amendment to it when we study it because there was a small tooth in the bill that added an obligation for the commission to meet with the advisory council at least three times a year. There was an obligation to meet. It was lost in translation.

When we realized that, it was too late. So I'm going to add this amendment to the bill. Of course, it doesn't have a lot of teeth, so we're relying on good faith. But when labour market partners on both sides meet, trust each other and come up with a joint project, the political strength is there. This also ensures continuity in public policy. Never forget that the logic of the labour market partners, the companies and the workforce is always the same; it's not a political party logic. This helps achieve continuity.

It's certain that here, we want to do that because the employment insurance program, as we know, even in terms of administration, is still archaic when it comes to benefit delivery. If we have an advisory council, it will conduct studies, it will name things, and by mutual agreement, there will be recommendations. Weight will be added to usage, in the long run, when trust has also been established between the two groups.

For now, this bill is the fruit of that dialogue because we've worked on several projects — I've submitted several projects. We started working on this project in 2019, and we submitted it in 2022. We've had a number of meetings. For the moment, our objective is mainly training.

The Deputy Chair: Thank you.

[English]

Senator Dasko: Thank you, Senator Bellemare. My question is quite short. It is related in some ways to Senator Petitclerc's question.

At the beginning of your remarks, you mentioned there would be five labour representatives and five business representatives, and they would speak with one voice — that's the terminology you used. In my experience, labour and business speak with different voices. How do you envision they will cooperate given their different interests? Obviously, they are represented on the council together, and you mentioned just a few minutes ago that they would make recommendations and so on for the commission. How do you envision they will speak with one voice, or not?

recommandations. Est-ce que c'est contraignant? Ça ne l'est pas, je pense. Si ces recommandations et avis ne sont pas suivis par la commission, par exemple, qu'est-ce qui se passe?

La sénatrice Bellemare : D'abord, je peux vous dire qu'il y a un oubli dans le projet de loi. J'y apporterai un amendement lorsque nous allons l'étudier, car il y avait une petite dent dans le projet de loi qui ajoutait une obligation pour la commission de se réunir avec le conseil consultatif au moins trois fois par année. Il y avait une obligation de réunion. *It was lost in translation.*

Quand on s'en est aperçu, il était trop tard. Alors, je vais ajouter cet amendement au projet de loi. Il est certain qu'il n'y a pas beaucoup de dents là-dedans, on compte sur la bonne foi. Sauf que, quand les partenaires du marché du travail, des deux côtés, se rencontrent, se font confiance et arrivent à un projet commun, la force politique, elle est là. Cela permet également une continuité dans la politique publique. N'oubliez jamais que la logique des partenaires du marché du travail, les entreprises et la main-d'œuvre est toujours la même; ce n'est pas une logique de parti politique. Cela permet une continuité.

Il est certain qu'ici, on veut faire cela, car le programme d'assurance-emploi, on le sait, même sur le plan de l'administration, est encore archaïque sur le plan de la livraison des prestations. Si on a un conseil consultatif, il fera des études, il va nommer les choses, et d'un commun accord, il y aura des recommandations. Le poids va s'ajouter à l'usage, à la longue, quand la confiance sera aussi installée entre les deux groupes.

Pour l'instant, ce projet de loi est le fruit de ce dialogue, parce qu'on a travaillé à plusieurs projets — j'ai soumis plusieurs projets. On a commencé à travailler sur ce projet en 2019, et on l'a déposé en 2022. On a eu plusieurs rencontres. Pour l'instant, notre objectif est surtout la formation.

La vice-présidente : Merci.

[Traduction]

La sénatrice Dasko : Je vous remercie, sénatrice Bellemare. Ma question est très courte. Elle est un peu en lien avec celle de la sénatrice Petitclerc.

Au début de votre déclaration, vous avez mentionné qu'il y aurait cinq représentants syndicaux et cinq représentants patronaux, et qu'ils parleraient d'une seule voix. Ce sont les termes que vous avez utilisés. Selon mon expérience, les syndicats et le patronat ont des voix différentes. Selon vous, comment vont-ils collaborer en ayant des intérêts divergents? Naturellement, ils sont tous les deux représentés au conseil, et vous venez de dire qu'ils soumettraient des recommandations, etc., à la commission. D'après vous, comment vont-ils arriver à parler d'une seule voix, si c'est le cas?

Senator Bellemare: I experienced this when I chaired the Commission des partenaires du marché du travail. I can tell you that when the minister came to see the commission, she was listening because we were speaking with one voice.

To give you an example, when I was appointed to chair that group — it had been created previously, but this was in relation to training — one of our tasks was to write the regulations on training programs, and we did so in one voice. It takes time, but the beauty of it is when employers and employees agree on the program, then it's really easy to implement because you have the social adherence that is so necessary in public policy.

Do you know why it was possible? Because even though they may be on opposite sides in the negotiation of wages, they always have the same objectives, which are to have a job, to stay in business, to make a profit, to be productive, to increase wages and to be inclusive. There's common ground for these kinds of objectives. There's always a common solution, and it is important to find it.

Consultation exacerbates extreme positions. When you're consulted, you will say what you think for your own interests. It's very hard to then find the common point. But when people sit together, they have an obligation to reach a result, so they find the common ground. This is why it works.

Senator Ross: Thank you very much. I didn't really have a question prepared, but I know that you had a lot of people reaching out from various business groups. Where are the labour groups on this?

Senator Bellemare: They are in favour of this. We now have a colleague, Senator Yussuff, who was once part of the design of this bill. He was the president of the Canadian Labour Congress at that time, and I was working with his office. He was also part of the meetings. Labour is great with this.

Senator Ross: Okay, so labour is on board and business groups are on board?

Senator Bellemare: Exactly.

Senator Ross: How about the commission?

Senator Bellemare: They are on board too.

Senator Ross: Excellent. Thank you.

Senator Bellemare: I started with the Canadian Labour Congress and the Canadian Chamber of Commerce — Hassan Yussuff and Perrin Beatty. Both of them designated with whom

La sénatrice Bellemare : J'en ai fait l'expérience lorsque j'étais présidente de la Commission des partenaires du marché du travail. Je peux vous dire que lorsque la ministre venait rencontrer la commission, elle nous écoutait parce que nous parlions d'une seule voix.

Je vais vous donner un exemple. Lorsque j'ai été nommée présidente de ce groupe — il avait déjà été créé, mais il s'agissait cette fois de formation —, l'une de nos tâches consistait à rédiger la réglementation pour les programmes de formation, et nous l'avons fait à l'unisson. Il faut du temps, mais la beauté de la chose, c'est de voir employeurs et employés se mettre d'accord sur les programmes. C'est très facile alors de les mettre en œuvre, car on a l'adhésion sociale si nécessaire quand on veut mettre en place des politiques publiques.

Savez-vous ce qui rend cela possible? Même si les deux camps sont en désaccord lors des négociations sur les salaires, les deux ont toujours les mêmes objectifs, soit garder leur emploi, rester en affaires, faire des profits, être productifs, accroître les salaires et être inclusifs. Il existe des terrains d'entente pour atteindre ces objectifs. Il existe toujours une solution commune, et il est important de la trouver.

Les consultations exacerbent les positions à l'extrême. Quand on vous consulte, vous pensez à vos propres intérêts. C'est très difficile dans ce cas de trouver les points communs. Toutefois, quand les gens s'assoient ensemble, ils ont l'obligation de parvenir à un résultat, alors ils trouvent ce terrain d'entente. C'est pour cette raison que cela fonctionne.

La sénatrice Ross : Je vous remercie beaucoup. Je n'avais pas vraiment préparé de question, mais je sais que beaucoup de groupes d'entreprises ont communiqué avec vous. Que pensent les groupes syndicaux de cette initiative?

La sénatrice Bellemare : Ils l'appuient. Nous avons maintenant un collègue, le sénateur Yussuff, qui a déjà participé à la préparation de ce projet de loi. Il était alors président du Congrès du travail du Canada, et je travaillais avec son bureau. Il participait aussi aux réunions. Les syndicats sont d'accord avec cette idée.

La sénatrice Ross : Donc, les syndicats sont d'accord et les groupes d'entreprises sont d'accord, c'est bien ça?

La sénatrice Bellemare : C'est exact.

La sénatrice Ross : Qu'en est-il de la commission?

La sénatrice Bellemare : Elle est d'accord aussi.

La sénatrice Ross : Excellent. Je vous remercie.

La sénatrice Bellemare : J'ai commencé par le Congrès du travail du Canada et la Chambre de commerce du Canada, soit Hassan Yussuff et Perrin Beatty. Ils m'ont tous les deux désigné

I could contact all the time. Then, we had big meetings with all of those people that I mentioned, and it changed from the first draft to this draft.

We were all concerned about diversity and so forth. That's why we said that in order to do that, we will have people who can come as observers. The commission could reach out to have people come on different subjects. It's written in the law, so they can do that. The deputy minister can't say that they don't want that to happen.

They could also invite those designated by the ministers of labour.

There are two groups — regions and diversity — possible through this bill.

The Deputy Chair: Thank you.

Senator Greenwood: I think you may have answered this question, but I will ask you anyway: Can you please tell us what you mean by “social dialogue”? I've heard you talk about it, but what does that mean? How would this proposed council help promote social dialogue?

Senator Bellemare: Thank you for the question. I understand that it's not very easy to comprehend, especially when we get out of a session, as we do, day after day, with no social dialogue in the chamber.

Social dialogue starts with being with another group, exchanging information about the needs and negotiating with somebody about a policy that aims for the same objectives. Let's say the purpose is to increase training of lower-skilled people in the provinces. Then, you negotiate between employers and employees who both want to do that. How do we do that? Will they be paid while acquiring skills? Will they acquire skills on work time? Will they acquire skills through EI? What kind of program will it be?

As long as the objective is there, then you find the common ground. EI is a program that has been federal since we changed the Constitution. Otherwise, it would have been provincial. It's a federal program with \$27 billion a year. It's a big program, and there are more possibilities to acquire skills through EI, but one of the purposes of doing that is trying to promote training within EI so that the program will be more efficient.

There's a lot, but social dialogue is a process where people agree on the objectives. I understand your question because, in Canada, it's the responsibility of the federal government to

quelqu'un avec qui je pouvais communiquer en tout temps. Nous avons eu ensuite de grandes réunions avec tous les gens que j'ai mentionnés, et la version originale a évolué pour devenir celle que vous avez sous les yeux.

Nous étions tous préoccupés par la diversité, etc., et c'est la raison pour laquelle nous avons décidé d'avoir des observateurs. La commission pourrait inviter diverses personnes pour discuter de différents sujets. C'est prévu dans la loi, alors la commission peut le faire. Le sous-ministre ne peut pas s'y opposer.

La commission peut aussi inviter les personnes désignées par les ministres du Travail.

Il y a deux groupes possibles dans le projet de loi, régions et diversité.

La vice-présidente : Je vous remercie.

La sénatrice Greenwood : Il se peut que vous ayez déjà répondu à ma question, mais je la pose quand même: pouvez-vous nous dire ce que vous entendez par « dialogue social »? Je vous ai entendu en parler, mais qu'est-ce que cela veut dire? De quelle façon le conseil qui est proposé contribuera-t-il à favoriser le dialogue social?

La sénatrice Bellemare : Je vous remercie de la question. Je sais que ce n'est sans doute pas facile à comprendre, en particulier quand on termine une session, comme c'est le cas, où jour après jour, on constate l'absence de dialogue social à la Chambre.

Le dialogue social naît lorsqu'un groupe échange de l'information avec un autre groupe sur les besoins et négocie pour instaurer une politique visant à atteindre des objectifs communs. Disons que l'objectif est de rehausser la formation des gens peu qualifiés dans les provinces. Les négociations ont lieu entre des employeurs et des employés qui veulent tous les deux la même chose. Comment pouvons-nous y arriver? Les gens seront-ils rémunérés pendant la formation? La formation aura-t-elle lieu pendant les heures de travail? La formation sera-t-elle donnée par l'entremise de l'assurance-emploi? De quel genre de programme s'agira-t-il?

Quand on veut atteindre un objectif, on trouve un terrain d'entente. L'assurance-emploi est un programme fédéral depuis que la Constitution a été modifiée. Autrement, ce serait un programme provincial. C'est un programme fédéral de 27 milliards de dollars par année. C'est un programme important, et il y a plus de possibilités de formation. On veut promouvoir la formation au sein de ce programme et ainsi le rendre plus efficace.

Le dialogue social est un processus dans le cadre duquel les gens s'entendent sur des objectifs à atteindre. Je comprends votre question parce qu'au Canada, c'est le gouvernement fédéral qui

promote social dialogue, because it is a tool for policy. In Canada, we don't see that as an instrument, but it is an instrument of public policy.

The Deputy Chair: Thank you very much. That brings us to the end of our first panel. It was very productive. Thank you for all of the information. Thank you very much, Senator Bellemare, for all of your time and testimony.

Joining us today for our second panel, we welcome, in person, from the Canada Employment Insurance Commission, Nancy Healey, Commissioner for Employers; and Pierre Laliberté, Commissioner for Workers. Welcome to you both, and thank you for appearing before us on this bill.

I want to remind you that you each have five minutes for opening remarks. We really have to stick closely to that, because we've got a lot of people who ask very interesting questions.

We will begin with you, Ms. Healey.

Nancy Healey, Commissioner for Employers, Canada Employment Insurance Commission: Thank you very much, and thank you for the opportunity to appear in support of Bill S-244.

As the Commissioner for Employers, I'm an independent advocate for employers within the Canada Employment Insurance Commission. I regularly meet with employer groups, from the smallest boards of trade and chambers of commerce to the national industry associations like Canadian Manufacturers & Exporters and the Business Council of Canada.

I regularly travel across the country to meet one-on-one with private sector employers in order to better understand their pain points and concerns, and I bring these concerns to the department in hopes of securing changes that will improve their ability to do business, to hire more people and to retrain or upskill.

I support Bill S-244. I see it as an opportunity to amplify the voice of business, particularly small businesses, and to encourage meaningful engagement within the commission. Bill S-244 would provide a forum for both employer groups and labour groups to discuss issues of mutual concern around employment, workforce development, jobs and skills.

Employers are one of the primary contributors to the EI program. They pay 1.4 times that of workers, yet they often feel like they are left on the sidelines, especially small businesses,

est responsable de promouvoir le dialogue social, car c'est un instrument de politique. Au Canada, on ne voit pas cela ainsi, mais c'est bien un instrument de politique publique.

La vice-présidente : Je vous remercie beaucoup. Cela met fin à la première partie de notre réunion, qui a été très productive. Je vous remercie des renseignements fournis. Je vous remercie sincèrement, sénatrice Bellemare, de votre temps et de votre témoignage.

Nous accueillons maintenant pour la deuxième partie de notre réunion des représentants de la Commission de l'assurance-emploi du Canada, Nancy Healey, commissaire des employeurs, et Pierre Laliberté, commissaire des travailleurs et travailleuses. Ils témoignent en personne. Je vous souhaite la bienvenue à tous les deux et vous remercie de venir témoigner à propos de ce projet de loi.

Je tiens à vous rappeler que vous disposez chacun de cinq minutes pour nous présenter vos déclarations liminaires. Nous devons respecter ce temps scrupuleusement, car nous avons beaucoup de questions très intéressantes.

Madame Healey, vous allez être la première.

Nancy Healey, commissaire des employeurs, Commission de l'assurance-emploi du Canada : Je vous remercie beaucoup, et je vous remercie de nous donner l'occasion de témoigner pour appuyer le projet de loi S-244.

En tant que commissaire aux employeurs, je défends de manière indépendante les employeurs au sein de la Commission de l'assurance-emploi du Canada. Je rencontre régulièrement des groupes d'employeurs, des petites chambres de commerce jusqu'aux associations industrielles nationales comme Manufacturiers et Exportateurs du Canada et le Conseil canadien des affaires.

Je voyage régulièrement partout au pays pour rencontrer individuellement des employeurs du secteur privé afin de mieux comprendre leurs difficultés et leurs préoccupations, et je fais part de ces préoccupations au ministère dans l'espoir d'obtenir des changements qui amélioreront leur capacité à faire des affaires, à embaucher davantage d'employés et à permettre à ces employés de se recycler ou d'acquérir de nouvelles compétences.

J'appuie le projet de loi S-244. J'y vois une occasion d'amplifier la voix des entreprises, en particulier des petites entreprises, et d'encourager une participation significative au sein de la commission. Il instaurerait un forum au sein duquel les groupes d'employeurs et les groupes de travailleurs pourraient discuter de questions d'intérêt commun concernant l'emploi, le développement de la main-d'œuvre et les compétences.

Les employeurs sont l'un des principaux contributeurs au programme d'assurance-emploi. Ils paient 1,4 fois plus que les travailleurs, mais ils ont souvent l'impression d'être laissés de

which are the largest job creators in the country. Small businesses represent 80% of all businesses. Many of those businesses are micro-businesses with fewer than 10 employees. They are having a particularly difficult time right now addressing labour shortages. In fact, today the Canadian Federation of Independent Business, or CFIB, came out with a study on the difficulties that small businesses are having with labour shortages; how much business they have turned away; how much of an impact it's having on the employees who are there; and how much more time they have to work.

The small businesses don't have a voice at the table where decisions are being made about labour market development agreements or workforce solutions. The EI council, with representation from groups like the Canadian Federation of Independent Business or the Canadian Chamber of Commerce, will help to ensure that the interests of these small employers are heard.

I want to bring the voice of small businesses to this table.

I have participated in a strategic partnership of business, labour and government in Newfoundland and Labrador. It was a tripartite consultative process, largely based on a system from Ireland. We know that many countries in Europe have advanced tripartite discussions. Senator Bellemare mentioned the Commission des partenaires du marché du travail from Quebec, which has already demonstrated how employer and labour groups can work together to develop policy and make recommendations.

In Newfoundland and Labrador, the strategic partnership operated for close to 10 years. There were several subcommittees on various topics, but the best committee that we had was our labour market committee. There were lots of areas of consensus and lots of areas that we could work on, whether it was population growth, immigration or training. Although many of us knew that the aging demographic train was coming our way, they recognized it very early on — and I'm going back 15 years ago — and advocated for policy changes.

Social dialogue provides a forum for primary stakeholders to have their perspectives heard. Both sides get the opportunity to hear from each other, which can result in greater understanding and even empathy for the other positions. It results in better decision making, greater understanding and hopefully consensus.

Canada is a signatory to the Global Deal, an initiative of the OECD, which aspires to an ambitious approach to decent work and increased productivity. The Global Deal brings together key

côté, en particulier les petites entreprises, qui sont les plus grands créateurs d'emplois du pays. Les petites entreprises représentent 80 % de toutes les entreprises. Nombre d'entre elles sont des microentreprises comptant moins de 10 employés. Il est particulièrement difficile pour elles actuellement de faire face aux pénuries de main-d'œuvre. En fait, la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, la FCEI, a publié aujourd'hui une étude sur cette question, sur le travail que les petites entreprises doivent refuser, sur les effets de ces pénuries sur leurs employés en poste et sur les heures de plus que cela les oblige à faire.

Les petites entreprises n'ont pas voix au chapitre lorsqu'il s'agit de prendre des décisions concernant les ententes de développement du marché du travail ou les solutions en matière de main-d'œuvre. Le conseil de l'assurance-emploi, composé de représentants de groupes comme la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante ou la Chambre de commerce du Canada, contribuera à faire en sorte que les intérêts de ces petits employeurs soient pris en compte.

Je veux faire entendre la voix des petites entreprises à cette table.

J'ai participé à un partenariat stratégique entre les entreprises, les syndicats et le gouvernement à Terre-Neuve-et-Labrador. Il s'agissait d'un processus consultatif tripartite, largement inspiré d'un système irlandais. Nous savons que de nombreux pays européens mènent des discussions tripartites approfondies. La sénatrice Bellemare a mentionné la Commission des partenaires du marché du travail du Québec, qui a déjà démontré comment les groupes d'employeurs et de travailleurs peuvent travailler ensemble pour élaborer des politiques et formuler des recommandations.

À Terre-Neuve-et-Labrador, le partenariat stratégique a fonctionné pendant près de 10 ans. Il y avait plusieurs sous-comités sur divers sujets, mais le meilleur comité était celui sur le marché du travail. Il y avait de nombreux domaines de consensus et de nombreux domaines sur lesquels nous pouvions travailler, qu'il s'agisse de la croissance démographique, de l'immigration ou de la formation. Même si beaucoup d'entre nous savaient que le train du vieillissement démographique allait arriver, ils en ont pris conscience très tôt — et je reviens 15 ans en arrière — et ont plaidé pour des changements de politique.

Le dialogue social offre aux principaux intervenants un forum leur permettant de faire entendre leur point de vue. Les deux parties ont l'occasion d'entendre ce que l'autre a à dire, ce qui peut se traduire par une meilleure compréhension, voire une plus grande empathie, à l'égard des positions de l'autre. Il en résulte une meilleure prise de décision, une plus grande compréhension et, espérons-le, un consensus.

Le Canada est signataire du Pacte mondial, ou « Global Deal », une initiative de l'OCDE qui vise, dans le cadre d'une approche ambitieuse, à promouvoir un travail décent et

actors in the labour market to promote joint solutions that deliver positive results for workers, businesses and society at large.

As the Global Deal website states:

Effective social dialogue requires mutual respect and trust to create favourable conditions for collaboration. This can lead to peace in the labour market, promote competition and enhance economic stability and shared prosperity. The Global Deal thus offers a win-win-win opportunity for all stakeholders.

The EI council of employers and workers is a step toward fulfilling our commitment to the Global Deal. I commend Senator Bellemare for her initiative and leadership on this matter. She has engaged with both the commissioners and our various stakeholders, as she has mentioned, in the preparation of this bill. I encourage the Senate to pass Bill S-244. I look forward to the establishment of the EI council.

The Deputy Chair: Thank you, Ms. Healey, for your remarks.

Mr. Laliberté, the floor is yours.

[*Translation*]

Pierre Laliberté, Commissioner for Workers, Canada Employment Insurance Commission: Good afternoon and thank you for the invitation.

I'll approach this from another point of view. I've been a commissioner representing workers on the Canada Employment Insurance Commission since 2016. Before that, I had the opportunity to work for some 20 years for the labour movement in Canada and Quebec, in particular. I also worked at the International Labour Organization for almost six years before being appointed to the commission.

I've seen the notions of social dialogue and tripartism at work. In fact, I came away with the conviction that in Canada, we have under-invested in these public policy instruments, as Senator Bellemare pointed out. It should be noted that the commission is virtually one of the only tripartite organizations within the Canadian government.

I would tell you that, in practice, tripartism or social dialogue exists, but there may not be enough of it. In my opinion, there isn't enough of it. We have the form of tripartism, but in practice, it's only weakly manifested. I can give you a few examples, but I think I'll leave you to ask questions on the subject.

l'augmentation de la productivité. Le Pacte mondial réunit les principaux acteurs du marché du travail afin de promouvoir des solutions communes qui produisent des résultats positifs pour les travailleurs, les entreprises et la société dans son ensemble.

Sur le site Web du Pacte mondial, on mentionne ce qui pourrait se traduire ainsi en français :

Un dialogue social de qualité repose sur le respect mutuel et la confiance pour créer les conditions nécessaires à la collaboration. Il peut contribuer à la paix sur le marché du travail, promouvoir la concurrence et renforcer la stabilité économique et la prospérité commune. Le Pacte mondial permet donc de faire en sorte que tous les intervenants y gagnent.

Le conseil des employeurs et des travailleurs de l'assurance-emploi est un pas en avant pour concrétiser notre engagement à l'égard du Pacte mondial. Je félicite la sénatrice Bellemare pour son initiative et son leadership dans ce dossier. Elle a collaboré avec les commissaires et les divers intervenants, comme elle l'a mentionné, à la préparation de ce projet de loi. J'encourage le Sénat à adopter le projet de loi S-244, et j'attends avec impatience la création du conseil de l'assurance-emploi.

La vice-présidente : Je vous remercie, madame Healey, de votre déclaration liminaire.

Monsieur Laliberté, vous avez la parole.

[*Français*]

Pierre Laliberté, commissaire des travailleurs et travailleuses, Commission de l'assurance-emploi du Canada : Bonjour et merci pour l'invitation.

Je vais partir d'un autre point de vue. Je suis un commissaire qui représente les travailleurs et les travailleuses au sein de la Commission de l'assurance-emploi du Canada depuis 2016. Avant cela, j'ai eu l'occasion de travailler pendant une vingtaine d'années pour le mouvement syndical au Canada et au Québec, en particulier. J'ai aussi travaillé à l'Organisation internationale du travail pendant presque six ans avant d'être nommé à la commission.

Les notions de dialogue social et de tripartisme, je les ai vues au travail. En fait, je suis revenu avec la conviction qu'au Canada, on a sous-investi dans ces instruments de politique publique, comme la sénatrice Bellemare l'a souligné. Il faut souligner que la commission est pratiquement l'une des seules organisations tripartites au sein du gouvernement canadien.

Je vous dirais que, dans la pratique, le tripartisme ou le dialogue social existe, mais il n'y en a peut-être pas assez. À mon avis, on n'en fait pas assez. On a la forme du tripartisme, mais, dans les faits, cela se manifeste faiblement. Je peux vous donner quelques exemples, mais je pense que je vais vous laisser poser des questions à ce sujet.

I also completely agree that the bill should be supported by the Senate and eventually by the House of Commons. In my opinion, this bill fills a certain gap, and I think I can already start to address it. In the setting of public policy — for example, in vocational training — since 2016, since I've been commissioner, I've seen a lot of government initiatives that have unfortunately not been subject to broad and ongoing discussions with social partners. In my view, certain initiatives were presented prematurely to the Canadian Parliament, some of which didn't even come to fruition.

Every time, I noticed, on the side of workers and labour organizations, as well as employer organizations, the disappointment of seeing that we were presented with ready-made solutions that had not been discussed in depth at all. Earlier, reference was made to the notion of efficiency. This is where social dialogue can lead to efficiency. It's about having measures for which we won't need to go back to the garage to re-equip ourselves as soon as they're presented.

In my opinion, we are underutilizing the knowledge and skills of social stakeholders. Bill S-244, which provides for the creation of an advisory committee, helps us, without changing the world, to further formalize this process by having accountability.

It should also be pointed out that employment insurance is not a minor program in this respect. In vocational training, it should also be pointed out, the employment insurance fund is probably the source of funding for the largest number of programs that exist, even under provincial and territorial aegis in Canada.

There are deficiencies that need to be addressed, and I think we can do a lot better. This will help us do much better. Thank you.

[English]

The Deputy Chair: Thank you both for sticking to the time and for your excellent statements.

Senator Osler: Thank you to the witnesses for being here today.

In the bill's preamble, post-pandemic adjustment was listed as a factor to generate major transformations in the labour market and require considerable adaptation on the part of employers and workers.

Je m'inscris aussi complètement dans la perspective que le projet de loi devrait être appuyé par le Sénat et éventuellement par la Chambre des communes. Selon moi, ce projet de loi vient pallier une certaine carence, et je pense que je peux commencer déjà à l'aborder. Dans l'établissement des politiques publiques, par exemple en matière de formation professionnelle, depuis 2016, depuis que je suis commissaire, j'ai vu beaucoup d'initiatives gouvernementales qui, malheureusement, n'ont pas fait l'objet de discussions vastes et continues avec les partenaires sociaux. À mon sens, certaines initiatives ont été présentées prématurément au Parlement canadien, dont certaines n'ont même pas abouti.

Chaque fois, je constatais, tant du côté des travailleurs et des organisations syndicales que des organisations patronales, la déception de voir qu'on nous présentait des solutions toutes faites qui n'avaient pas fait du tout l'objet d'une discussion approfondie. On a fait référence plus tôt à la notion d'efficacité. Voilà où le dialogue social peut amener à l'efficacité. Il s'agit d'avoir des mesures pour lesquelles on n'aura pas besoin de repasser au garage pour nous outiller de nouveau aussitôt qu'on les présente.

À mon sens, on sous-utilise les connaissances et les compétences des acteurs sociaux. Le projet de loi S-244, qui prévoit créer un comité consultatif, nous aide, sans changer le monde, à formaliser davantage ce processus en ayant une obligation de reddition de comptes.

Il faut aussi souligner que l'assurance-emploi, ce n'est quand même pas un programme mineur sur cette question. En formation professionnelle, il faut aussi le souligner, le fonds d'assurance-emploi est probablement la source de financement pour le plus gros des programmes qui existent, même sous l'égide provinciale et territoriale au Canada.

Il faut pallier des carences, et je pense qu'on peut faire beaucoup mieux. Cela va nous aider à faire beaucoup mieux. Merci.

[Traduction]

La vice-présidente : Je vous remercie d'avoir respecté le temps alloué et de nous avoir présenté vos excellentes déclarations.

La sénatrice Osler : Je remercie les témoins d'être avec nous aujourd'hui.

Dans le préambule du projet de loi, les changements post-pandémie font partie de la liste des facteurs qui vont engendrer de profondes transformations au sein du marché du travail et exiger des employeurs et des travailleurs des efforts d'adaptation considérables.

Some of the people most affected by the pandemic were hospitality workers, accommodation and food service workers, younger workers, non-essential retail workers and non-unionized workers. How will these people be taken into account if they are not represented by the most representative labour organizations or employer organizations?

Mr. Laliberté: The notion of the most representative organization is an important concept. Being representative means what it should mean. For instance, in Canada, the Canadian Labour Congress represents over 3 million workers, inclusive of people in the hospitality industry — not all of them, clearly, but certainly some of them. They have a duty, as a labour organization, to do their best to represent those interests. I can definitely tell you that during the pandemic, they did do that.

Those organizations are also reflective of the evolution of the Canadian workforce. You will have noticed that the past president of the Canadian Labour Congress is a racialized person. Now we have two out of the four officers who are as well.

The President of the Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec is Indigenous. In a sense, those organizations do have a duty to represent and, in fact, from their very democratic workings, get to embody what Canada is becoming.

That being said, in regard to what Senator Bellemare said earlier, when you're dealing with any issue — and God knows, there are many issues — you need to bring the people who are first affected to the table to hear from them.

I know that those representative bodies do, because they know that if they get out of step with their members in a specific sector, they are going to hear about it. There is an accountability relationship there that is very important.

The Deputy Chair: Thank you very much.

[Translation]

Senator Petitclerc: I have a question for Mr. Laliberté.

Of course, I'd be happy to hear what you both have to say, if you have time to answer in three minutes.

I'm trying to understand the potential consequences of this bill. I don't want to force you to give us examples, but you said you had lots of examples to give of situations where ready-made solutions have sometimes been proposed instead of engaging in real dialogue.

Parmi les gens les plus touchés par la pandémie, on trouve les travailleurs du secteur touristique, ceux du secteur de l'hébergement et de la restauration, les jeunes, les travailleurs du secteur du détail non essentiels, et les travailleurs non syndiqués. Comment tiendra-t-on compte de ces travailleurs s'ils ne sont pas représentés par les organisations ouvrières et patronales les plus importantes?

M. Laliberté : La notion d'organisation la plus représentative est un concept important. Être représentatif signifie ce que cela doit signifier. Par exemple, au Canada, le Congrès du travail du Canada représente plus de trois millions de travailleurs, y compris des personnes travaillant dans le secteur touristique, pas tous, bien sûr, mais assurément un certain nombre d'entre eux. Il a le devoir, en tant qu'organisation syndicale, de faire de son mieux pour représenter leurs intérêts. Je peux vous assurer que c'est ce qu'il a fait pendant la pandémie.

Ces organisations reflètent également l'évolution de la main-d'œuvre canadienne. Vous aurez remarqué que l'ancien président du Congrès du travail du Canada est une personne racisée. Aujourd'hui, deux des quatre dirigeants le sont également.

La présidente de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec est autochtone. Dans un sens, ces organisations ont le devoir de représenter et, en fait, de par leur fonctionnement très démocratique, d'incarner ce que le Canada est en train de devenir.

Cela dit, en ce qui concerne ce que la sénatrice Bellemare a dit plus tôt, lorsqu'on s'occupe d'un problème — et Dieu sait qu'il y en a beaucoup —, il faut amener les gens qui sont les premiers touchés à la table pour entendre ce qu'ils ont à dire.

Je sais que ces organisations représentatives le font, car elles savent que si elles ne sont pas en phase avec leurs membres dans un secteur particulier, elles en entendront parler. Il y a là une relation de responsabilité qui est très importante.

La vice-présidente : Je vous remercie beaucoup.

[Français]

La sénatrice Petitclerc : J'ai une question qui s'adresse à M. Laliberté.

Bien sûr, je serais heureuse d'entendre ce que vous avez à dire tous les deux, si vous avez le temps de répondre en trois minutes.

J'essaie de comprendre les conséquences potentielles de ce projet de loi. Je ne veux pas vous obliger à nous donner des exemples, mais vous avez dit que vous aviez beaucoup d'exemples à donner de situations où parfois, on a proposé des solutions toutes faites au lieu d'entreprendre un vrai dialogue.

Briefly, would you be able to illustrate this concept with concrete examples? That would help me understand what kind of impact this change could have.

Mr. Laliberté: I'll start and my colleague can continue.

Briefly, I have lots of examples to give you. For example, part II of the employment benefits program has a budget of \$2.5 billion. Since I've been commissioner, the definition of who can use these funds has changed four times. We have never been asked to give our opinion on that. If we weren't asked, you can imagine that employer and worker groups weren't asked.

It's about employer and worker contributions being used, supposedly for good causes, but at the same time changing the parameters without really thinking it would be important to have a discussion. Maybe it's a good idea, but the issue lies in the method, you see.

Another example I could give is that the government announced in 2019 a training allowance, the Canada training benefit, which never saw the light of day, which was never implemented and which was supposed to provide a week of benefits for people who choose to take training leave.

When it came out, no one had suggested that or discussed it beforehand. So Minister Hajdu, who had been put in a strange position at the time, asked for consultations after the fact. That's what social dialogue is for. I'll pass you the puck.

[English]

Ms. Healey: I don't expect or anticipate that every decision will come to this group. In some regards, we need to stick to areas where we can find consensus and have success, but there are areas where there is great interest.

What really encourages me is that the employer groups and worker groups collaborated in the development of this bill. They want to be part of that discussion because, as Senator Bellemare pointed out, they are the ones who are very much engaged with human resources, upskilling and increasing productivity.

Again, I think we need to focus on the areas where we're going to be. I do think that will bring about stronger policies that groups will be behind and will be supportive of, making for easier implementation.

Brièvement, seriez-vous en mesure d'illustrer ce concept en donnant des exemples concrets? Cela m'aiderait à comprendre quel genre d'incidence ce changement pourrait avoir.

M. Laliberté : Je vais commencer et ma collègue pourra poursuivre.

Brièvement, j'ai beaucoup d'exemples à vous donner. Par exemple, la partie II du programme sur les prestations d'emploi prévoit un budget de 2,5 milliards de dollars. Depuis que je suis commissaire, la définition des personnes qui peuvent utiliser ces fonds a changé quatre fois. Nous n'avons jamais été sollicités pour donner notre avis sur cela. Si nous n'avons pas été sollicités, vous pouvez vous imaginer que les groupes d'employeurs et de travailleurs n'ont pas été sollicités.

Il s'agit de cotisations des employeurs et des travailleurs qui sont utilisées, prétendument pour de bonnes causes, mais en même temps, on change les paramètres sans vraiment penser que ce serait important d'avoir une discussion. Peut-être que c'est une bonne idée, mais l'enjeu réside dans la méthode, vous voyez.

Un autre exemple que je pourrais donner, c'est que le gouvernement a annoncé en 2019 une allocation de formation, soit l'Allocation canadienne pour la formation, qui n'a jamais vu le jour, qui n'a jamais été mise en œuvre et qui devait permettre d'offrir une semaine de prestation aux gens qui choisissent de prendre un congé de formation.

Quand c'est sorti, personne n'avait suggéré cela et n'en avait discuté au préalable. Alors, la ministre Hajdu, à l'époque, qui avait été mise dans une drôle de position, a demandé qu'on fasse des consultations a posteriori. Voilà, c'est à cela que ça sert, le dialogue social. Je te passe la rondelle.

[Traduction]

Mme Healey : Je ne m'attends pas à ce que ce groupe ait à prendre toutes les décisions. À certains égards, nous devons nous en tenir aux domaines dans lesquels nous pouvons trouver un consensus et réussir, mais il y a des domaines qui suscitent un grand intérêt.

Ce qui m'encourage vraiment, c'est que les groupes d'employeurs et de travailleurs ont collaboré à l'élaboration de ce projet de loi. Ils veulent participer à la discussion, car, comme l'a souligné la sénatrice Bellemare, ils jouent un rôle très actif dans l'amélioration des compétences et l'augmentation de la productivité.

Encore une fois, je pense que nous devons nous concentrer sur les domaines dans lesquels nous allons être présents. Je pense que cela débouchera sur des politiques plus solides que les groupes soutiendront, ce qui facilitera leur mise en œuvre.

[Translation]

Senator Petitclerc: My understanding is that the dynamic is being changed a little, maximizing this social dialogue. Is it possible to think that efficiency is also being maximized?

[English]

Ms. Healey: Yes, right now, I would suggest the balance of decision making lies within government, even though this is a tripartite group, and we would like to enhance the voice of both employers and workers in the decisions around these really critical issues.

Senator Dasko: My question has just been made a little more relevant by what you just said. Obviously, workers and employers are already represented in the commission — you do that. So what is the added value of this council? Senator Petitclerc mentioned efficiency in terms of dialogue and lots of important values. How would you answer that question?

Mr. Laliberté: If you have Perrin Beatty or the President of the Canadian Labour Congress at the table, it's not the same dynamic as if — I don't want to be immodest here — we are there. We have been nominated into these positions because we have the confidence and trust, yet having the very people who are the representatives of these two constituencies around the table changes the dynamic entirely. It adds political weight, as was said in the previous session. Suddenly, it's no longer Pierre Laliberté and Nancy Healey who are saying something; it's people who are genuinely representative of stakeholders.

I do think that changes the dynamic, and it brings to the table not just the weight of these organizations, but also their collective knowledge and their networks, and that is invaluable. In our own way, we can try to do that ourselves, but it's —

Ms. Healey: To build on that, it's not just the weight of those organizations, and ensuring that you hear directly from those groups, but, hopefully, it's the consensus amongst those groups. Here is a gift to government. You have both main stakeholder groups saying, "This is what we would like to have done." Here it is on a silver platter. Here's the policy that you should implement. You're not going to have pushback. You have agreement on this.

As I said in my remarks, certainly trust is critically important and takes a long time to develop. Ultimately, the strategic partnership in Newfoundland and Labrador fell apart because of lack of trust. I remember one quick example: We had a meeting of all the employer and labour groups, and government officials came in and said, "We're going to change the apprenticeship

[Français]

La sénatrice Petitclerc : Ma compréhension, c'est qu'on change un petit peu la dynamique, on maximise ce dialogue social. Est-ce qu'on peut penser qu'on maximise aussi une certaine efficacité?

[Traduction]

Mme Healey : À l'heure actuelle, le gouvernement détient la balance du pouvoir décisionnel, même s'il s'agit d'un groupe tripartite, et nous aimerions que les employeurs et les travailleurs aient davantage leur mot à dire au sujet des décisions concernant ces questions cruciales.

La sénatrice Dasko : Votre réponse rend ma question un peu plus pertinente. Bien entendu, les travailleurs et les employeurs sont déjà représentés au sein de la Commission grâce à votre travail. Alors, quelle est la valeur ajoutée de ce conseil? La sénatrice Petitclerc a parlé de l'efficacité du dialogue et de plusieurs valeurs importantes. Quelle serait votre réponse à cette question?

M. Laliberté : Si Perrin Beatty ou la présidente du Congrès du travail du Canada se trouve à la table, la dynamique n'est pas la même — je ne voudrais pas manquer de modestie — que si nous y sommes. Nous avons été nommés aux postes que nous occupons parce qu'on avait confiance en nous, mais il reste que lorsque ces personnes, qui représentent ces deux entités, sont à la table, cela change complètement la dynamique. Leur présence ajoute un poids politique, comme on l'a dit antérieurement. Tout à coup, ce ne sont plus Pierre Laliberté et Nancy Healey qui tiennent certains propos; ce sont des gens qui représentent véritablement les parties prenantes.

Je crois vraiment que leur présence à la table change la dynamique et qu'elle apporte non seulement le poids de ces organismes, mais aussi leurs connaissances et leurs réseaux, ce qui est inestimable. De notre côté, nous pouvons essayer de faire de même, mais c'est...

Mme Healey : J'ajouterais qu'il n'y a pas seulement le poids de ces organismes et le fait de s'assurer de les écouter directement. Il y a aussi le consensus qui se dégage parmi eux. C'est un cadeau pour le gouvernement. Les deux principaux groupes d'intervenants font savoir au gouvernement ce qu'ils souhaitent qu'il fasse. C'est offert sur un plateau d'argent. Ils lui disent quelles politiques il devrait mettre en place. Le gouvernement est donc certain qu'il n'y aura pas de résistance, car ils ont donné leur accord.

Comme je l'ai dit durant mon exposé, la confiance est essentielle et elle est longue à gagner. Au bout du compte, le partenariat stratégique à Terre-Neuve-et-Labrador n'a pas fonctionné en raison d'un manque de confiance. Je vais vous donner rapidement un exemple dont je me souviens. Lors d'une réunion des employeurs et des syndicats, des représentants du

rules.” They went through a presentation — a slide deck — and the next day, they announced it, and they said that they consulted. Well, it wasn’t a consultation. That was definitely something that both employer and labour groups would have had a great ability to come to a consensus on as to what the changes should be.

Senator Dasko: That’s actually a power imbalance against government. That’s the way you see it?

Ms. Healey: I think we’re all in this together.

Senator Dasko: You raised the level of the voices and the power to speak to government. That’s what I would take from your example.

Ms. Healey: That’s true, but it is tripartite. This has to be all three parties, and, right now, there is one party in this discussion that carries most of the weight. I want it to be equal is what I’m trying to say. There needs to be balance.

Senator Burey: In the preamble of the bill, it states that the concept of social dialogue is essential in order to obtain a balance between economic growth and social equity. I think that’s really important.

In terms of not just a seat at the table but also your part at the table now, can you expand on that and explain a little more regarding how this social dialogue will improve economic growth and social equity? That is very important for our society, policy development, et cetera. Can you speak a little bit on that?

Ms. Healey: Again, it comes down to better public policy-making, better consensus and better understanding and empathy for each other’s positions and stakes in the relationship, and what is trying to be achieved.

I won’t tell you that it’s going to make it any shorter in the development of policy or direction, but it will result in better policy and, as I said, greater empathy, understanding and alignment in goals, which leads to all of these other improvements.

As Senator Bellemare pointed out, we know that in other countries that have mature social dialogue and tripartite discussions, you see higher productivity rates. We know Canada’s productivity is anaemic. We see higher wages and quite a number of other benefits there.

Mr. Laliberté: I would have to concur. There is sometimes a notion of shared sacrifice in the sense that, as was said, when there is consultation, each group represents their own set of interests. When you create the space for dialogue, then the

gouvernement ont annoncé qu’ils allaient modifier les règles régissant l’apprentissage. Ils ont fait une présentation, et le lendemain, ils ont fait l’annonce officielle en mentionnant qu’ils nous avaient consultés. Eh bien, il ne s’agissait pas d’une consultation. Les employeurs et les syndicats auraient été largement en mesure de s’entendre sur les changements à apporter à ces règles.

La sénatrice Dasko : Il s’agit en fait d’un déséquilibre du pouvoir en faveur du gouvernement. Êtes-vous d’accord?

Mme Healey : Je crois que nous devons travailler tous ensemble.

La sénatrice Dasko : Vous donnez le pouvoir de se faire entendre davantage du gouvernement. C’est ce que j’en déduis d’après votre exemple.

Mme Healey : C’est exact, mais il s’agit d’une discussion tripartite. Les trois parties doivent y prendre part, et actuellement, il y a une des parties qui prend presque toute la place. Toutes les parties doivent y participer également; c’est ce que je dis. Il faut un équilibre.

La sénatrice Burey : Dans le préambule du projet de loi, on dit que le dialogue social est essentiel pour atteindre l’équilibre entre la croissance économique et l’équité sociale. Je pense que c’est très important.

Vu votre présence à la table, mais aussi le rôle que vous y jouez, pouvez-vous nous expliquer un peu plus dans quelle mesure ce dialogue social contribuera à favoriser la croissance économique et l’équité sociale? C’est très important pour notre société, pour l’élaboration des politiques, etc. Pouvez-vous nous en dire un peu plus à ce sujet?

Mme Healey : Je le répète, il faut élaborer de meilleures politiques publiques, favoriser un meilleur consensus et accroître la compréhension et l’empathie à l’égard des points de vue de chacun, des enjeux et de l’objectif qu’on cherche à atteindre.

Je ne vous dirai pas que ce dialogue social fera en sorte que les politiques et les orientations seront définies plus rapidement, mais il permettra d’améliorer les politiques et, comme je l’ai dit, d’accroître l’empathie, la compréhension et l’harmonisation des objectifs, ce qui mènera à d’autres améliorations.

Comme la sénatrice Bellemare l’a souligné, nous savons que dans d’autres pays qui ont un dialogue social sérieux et des discussions tripartites, les taux de productivité sont plus élevés. Nous savons que la productivité du Canada est anémique. Dans ces pays, nous observons des salaires plus élevés et beaucoup d’autres bienfaits.

M. Laliberté : Je suis d’accord. Lorsqu’il y a consultation, chaque groupe représente son propre ensemble d’intérêts, mais nous devons également faire preuve d’un sens du sacrifice commun. La création d’un espace de dialogue facilite la

mutual understanding that is developed and cultivated through time is important. This is the whole difference because then people can know where you're starting from. They can appreciate what's important to you, what's not so important to you, where the areas of compromise might be, how we might affect some resources toward certain problems and how we might soften the edges of some measures to make it more palatable.

Ms. Healey: As Mr. Laliberté points out, when we do consultation, employer groups will come in with their most hardened position, and labour groups will come in with theirs. Then, we leave it up to government to make the decision for us. We don't want to do that anymore. We want to share in that. I think that will come up with a better decision. That's where we're making government the referee now.

The Deputy Chair: Thank you both very much. This was a very interesting panel. Thank you for your perspectives, which aligned — I must tell you that doesn't always happen. It has been a delight having you here today. Thank you for your time. Although you presented for five minutes, it doesn't take five minutes to plan what you are going to say, so I can appreciate that.

Joining us today for our third panel, we welcome, in person, Erin Harrison, National Representative with the Research Department at Unifor; and, by video conference, we welcome Bea Bruske, President of the Canadian Labour Congress. Thank you both very much for joining us today.

I remind witnesses that you each have four minutes allocated for opening statements, which will be followed by questions from our members. Colleagues, it would be helpful if your question is directed to a particular witness, or if there is a particular witness that you would like to answer first. We will begin with Ms. Harrison.

Erin Harrison, National Representative, Research Department, Unifor: Hello. Thank you, everyone, for this invitation. Good afternoon, chair and honourable senators. On behalf of National President Lana Payne, I want to extend our sincere appreciation for the invitation to speak with you today on behalf of our union, Unifor.

Unifor is Canada's largest union in the private sector, representing 315,000 workers nationwide in virtually every major sector of the economy. We have 29 sectors in total, 696 local unions and 2,883 bargaining units. Unifor is dedicated to the issue of EI reform, as it concerns all working people, and particularly affects Unifor members working in fisheries and seasonal workers, among others, which I will speak to later in my remarks.

communication mutuelle au fil du temps, c'est ce qui est important. C'est là toute la différence, car chacun peut comprendre d'où vous partez. Les gens en viennent à connaître les valeurs et les priorités de leurs interlocuteurs, et où se situent les zones de compromis par rapport notamment à l'affectation des ressources et à la modification de certaines mesures.

Mme Healey : Comme l'a souligné M. Laliberté, lors du processus de consultations, tant les groupes d'employeurs que les groupes syndicaux commencent par nous présenter des positions bien arrêtées, puis nous laissons au gouvernement le soin d'arbitrer les différends et de trancher à notre place. Nous souhaitons changer cette manière de faire, et pouvoir participer à la prise de décision. À mon avis, cela nous permettra d'en arriver à de meilleures décisions.

La vice-présidente : Merci beaucoup à tous les deux, vous formez un groupe de témoins particulièrement intéressant. Je vous remercie de nous avoir fait part de vos points de vue, qui se sont même rejoints par moments, ce qui n'est pas toujours le cas. Ce fut un réel plaisir de vous recevoir aujourd'hui. Bien que vos présentations respectives n'ont duré que cinq minutes, je suis bien consciente qu'il vous a probablement fallu beaucoup plus de temps pour vous préparer, et je vous en suis reconnaissante.

Nous sommes maintenant prêts pour notre troisième groupe de témoins. Nous avons le plaisir d'accueillir, en personne, Erin Harrison, représentante nationale, Service de la recherche, Unifor; et par vidéoconférence, Bea Bruske, présidente du Congrès du travail du Canada.

Je tiens à rappeler à nos deux témoins que vous disposez chacune de cinq minutes pour faire votre déclaration préliminaire, après quoi nous passerons à une période de questions avec les sénateurs. Chers collègues, je vous demanderais de formuler vos questions à un témoin en particulier. Nous allons commencer par Mme Harrison.

Erin Harrison, représentante nationale, Service de la recherche (Unifor) : Bonjour, madame la vice-présidente et honorables sénateurs et sénatrices. Au nom de la présidente nationale d'Unifor, Lana Payne, et de l'ensemble de nos membres, je tiens à vous remercier sincèrement pour votre invitation.

Unifor est le plus grand syndicat du secteur privé au Canada. Il compte 315 000 travailleurs dans presque tous les secteurs d'activité. Nous comptons 29 secteurs, 696 sections locales, et 2 883 unités de négociation. Unifor se consacre à la question de la réforme de l'assurance-emploi, car elle concerne l'ensemble de nos membres, notamment les travailleurs du secteur de la pêche et les travailleurs saisonniers, à propos desquels je vais revenir.

Unifor has long advocated for permanent improvements to Canada's Employment Insurance program — improvements that became all the more necessary following the COVID pandemic. Recently, in June 2021, our union released a special policy paper entitled *Securing an Inclusive, Equitable and Resilient Employment Insurance Program for Workers in Canada*. In this paper, our union called upon the federal government to make significant changes to the EI program, and outlined concrete recommendations aimed at expanding eligibility and improving benefits and program administration. Unifor is supportive of Bill S-244, as it directionally delivers on one of Unifor's administrative policy recommendations that aims to "Renew support for tripartite dialogue between unions, employers and government on matters of EI and labour market transitional supports."

Unifor has served as a stakeholder participant in the development and dialogue pertaining to Bill S-244, with thanks to the author and sponsor, Senator Diane Bellemare. Our union attended various meetings organized by the senator and is proud to be collaborative around this process.

With employers and workers being the sole contributors to Employment Insurance since 1990, Bill S-244 sets to renew the voice of these parties to the Canada Employment Insurance Commission through a newly formed council structure. The involvement of both commissioners tasked with appointing members of the council from both labour organizations and employer organizations is key to Unifor's support of such a structure.

Unifor believes that effective employment policies require the involvement of a broad range of non-governmental actors. This would allow for better collaboration among all parties, including helping to identify changing labour market conditions and skills gaps, and responding better to emerging workforce needs.

The pandemic highlighted significant gaps in the EI program. Millions of Canadians lost their jobs and were not eligible for EI, despite paying into it for the duration of their work lives. Today, significant gaps and inefficiencies remain. Unifor continues to be front and centre in assisting our membership on transitional supports for workers facing job dislocations. Unifor has participated in every single consultation related to Employment Insurance that has been held by the federal government. However, there has been a lack of action and delivery on commitments to modernize and improve EI for workers after the lessons learned from the pandemic, especially for those faced with climate-related and sustainability-related job restructuring

Unifor préconise depuis longtemps d'apporter des améliorations permanentes au régime de prestations d'assurance-emploi du Canada, améliorations qui sont devenues d'autant plus nécessaires à la suite de la pandémie de COVID. Récemment, en juin 2021, notre syndicat a présenté un document de politique spéciale intitulé *Instaurer un Régime d'assurance-Emploi Inclusif, Équitable et Résilient Pour Les Travailleuses et Les Travailleurs au Canada*. Dans ce document, Unifor demande au gouvernement fédéral d'apporter des changements importants au régime d'assurance-emploi. Le document contient des recommandations concrètes visant à élargir l'admissibilité au programme, améliorer son administration, et augmenter les prestations. Unifor soutient le projet de loi S-244, lequel donne suite à l'une de nos recommandations en matière de politique administrative : « renouveler le soutien au dialogue tripartite entre les syndicats, les employeurs et le gouvernement sur les questions d'assurance-emploi et de soutien transitoire du marché du travail. ».

Unifor a participé en tant que partie prenante aux discussions entourant le projet de loi S-244, et ce, grâce à la sénatrice Diane Bellemare, l'auteure et marraine du projet de loi. Nos représentants ont eu la chance de participer à plusieurs réunions organisées par Mme Bellemare, et nous sommes fiers de poursuivre notre collaboration au processus législatif.

Je tiens à rappeler que les travailleurs et les employeurs sont les seuls cotisants au régime d'assurance-emploi depuis 1990. Le projet de loi S-244 vise à renouveler la voix de ces parties à la Commission de l'assurance-emploi du Canada en constituant le Conseil de l'assurance-emploi. L'implication des deux commissaires chargés de nommer les membres du Conseil de l'assurance-emploi, issus des organisations syndicales et des organisations patronales, est un élément clé du soutien d'Unifor à une telle structure.

Unifor estime que la participation d'un large éventail d'acteurs non gouvernementaux est essentielle à l'amélioration des politiques et des pratiques relatives à l'emploi. Les différentes parties doivent collaborer afin d'aider d'une part les travailleurs à perfectionner leurs compétences pour s'adapter à l'évolution du marché du travail, et à combler d'autre part les besoins actuels et émergents en matière de main-d'œuvre.

La pandémie a fait ressortir d'importantes lacunes dans le régime d'assurance-emploi. En effet, des millions de travailleurs canadiens ont perdu leur emploi et n'ont pas eu droit aux prestations d'assurance-emploi, bien qu'ils aient cotisé au régime tout au long de leur vie active. Aujourd'hui, le régime d'assurance-emploi comporte encore d'importantes lacunes et inefficacités. Unifor continue de jouer un rôle de premier plan en matière de mesures de soutien transitoire accordé aux travailleurs confrontés à une perte d'emploi. Notre syndicat a participé à l'ensemble des consultations sur l'assurance-emploi organisées par le gouvernement fédéral. Néanmoins, les engagements pris pour moderniser le régime d'assurance-emploi pour les

in the resources/forestry sector and auto sector, including those facing the transformational shift to electric vehicles today.

A voice at the table would amplify the situations faced by these workers and bring their perspectives to the forefront of national decision makers, and increase tripartite dialogue on important issues like labour market development agreements or workforce development agreements.

Unifor wholeheartedly supports the creation of such a tripartite entity to increase social dialogue between the stakeholders. We, once again, commend Senator Bellemare for the tabling of Bill S-244.

Thank you.

The Deputy Chair: Thank you very much, Ms. Harrison. Ms. Bruske, the floor is yours.

Bea Bruske, President, Canadian Labour Congress: Greetings, chair and honourable senators.

The Canadian Labour Congress brings together 3 million workers in nearly every sector, industry, occupation and region across Canada. We advocate on national issues on behalf of all workers across the country, and we are strongly in support of Bill S-244. We are proud to have played a role in its development, and I want to really commend the author and sponsor of the bill, Senator Diane Bellemare, for bringing it forward. Like the Canadian Labour Congress, Senator Bellemare is a passionate and tireless champion of social dialogue, and we believe that — now more than ever — Canada needs tripartite machinery and institutionalized social dialogue to promote skills training, vocational education and training, apprenticeships and continuous learning.

Canada's economy is currently undergoing a dual transition. On the one hand, we're transforming our industrial structure and its built environment in order to achieve net-zero greenhouse gas emissions by mid-century. This transition will continue to require significant investments in labour adjustment; upskilling and re-skilling pathways; and labour market support for workers.

travailleurs après les leçons tirées de la pandémie n'ont pas été tenus. Je pense notamment aux travailleurs du secteur des ressources naturelles, du secteur forestier et du secteur de l'automobile, qui se retrouvent confrontés à des restructurations d'emplois dues à des mesures liées à la lutte aux changements climatiques et à la durabilité. La transition vers les véhicules électriques, par exemple, risque d'affecter beaucoup de travailleurs canadiens.

Le fait d'avoir une place à la table des négociations permettrait aux syndicats de présenter les situations auxquelles sont confrontés leurs membres, de faire connaître leurs points de vue aux décideurs nationaux, et d'améliorer le dialogue tripartite sur des enjeux importants liés aux ententes sur le développement du marché du travail et aux ententes sur le développement de la main-d'œuvre.

Pour conclure, Unifor soutient sans réserve la création d'une entité tripartite afin de faire avancer les discussions entre toutes les parties intéressées. Nous tenons encore une fois à féliciter la sénatrice Bellemare pour le dépôt du projet de loi S-244.

Je vous remercie.

La vice-présidente : Merci beaucoup, madame Harrison. Je cède maintenant la parole à Mme Bruske.

Bea Bruske, présidente, Congrès du travail du Canada : Bonjour, madame la vice-présidente, honorables sénateurs.

Le Congrès du travail du Canada regroupe trois millions de travailleurs dans presque tous les secteurs d'activité, industries, professions à l'échelle nationale. Nous défendons les intérêts de nos membres par rapport à une multitude d'enjeux, et nous sommes très favorables au projet de loi S-244 présenté par la sénatrice Bellemare. Par ailleurs, nous sommes fiers d'avoir joué un rôle dans l'élaboration de ce projet de loi. À l'instar du Congrès du travail du Canada, Mme Bellemare défend l'importance du dialogue social de manière passionnée et infatigable. Nous sommes convaincus que le moment est venu plus que jamais de mettre en place un mécanisme tripartite visant à promouvoir les programmes d'apprentissage, de formation professionnelle et de formation continue.

L'économie canadienne est actuellement confrontée à une double transition. D'une part, la structure industrielle du pays doit être modernisée afin de permettre au Canada d'atteindre la carboneutralité d'ici 2050. Effectuer une transition d'une telle ampleur continuera de nécessiter des investissements importants en matière de formation, de perfectionnement et de requalification des travailleurs canadiens. Nous devons également améliorer les programmes de soutien au marché du travail.

On the other hand, Canada is experiencing a digitalization of work in almost every sector, industry and occupation. The rapid development and adoption of artificial intelligence, together with the increasing digitalization of work, is challenging our supply of digital skills, numeracy and other essential skills.

In order to achieve efficiency, productivity and equity, both the environmental transition and the digitalization of work will require significant investments in vocational education and training, as well as in labour adjustment and new job creation. Currently, the federal government invests approximately \$3 billion annually in Canada's labour market development agreements and workforce development agreements with the provinces and territories. Most of this funding is channelled through the labour market development agreements under the Employment Insurance Act.

Despite the importance of skills development and labour market programming for our economic future, Canada's complex ecosystem of training programs is often confusing and daunting for workers to navigate, as well as for employers and even for some training providers. We believe that Bill S-244 will provide a mechanism for training partners, funders and end-users to improve the coherence, the effectiveness and the reach of Canada's training ecosystem.

Outside of Quebec, Canada has relatively little in the way of ongoing, institutionalized social dialogue between unions and employers on the issue of skills development, and that means that there's little institutionalized coordination happening currently, which we believe to be necessary to identify and address skills training needs.

To be sure, as part of the Sustainable Jobs Plan, the federal government has announced a tripartite-plus sustainable jobs partnership council, and that council will advise the government on effective measures to foster the creation of sustainable jobs and to provide support for workers and communities in the transition to a net-zero economy. We support that initiative. However, we believe that unions need to have a much greater voice on this body.

The federal government is also preparing to launch a union-led advisory table on skills training and workforce development issues, and we welcome that as well. However, we believe that Bill S-244 would establish a permanent tripartite dialogue at the heart of the EI program, and it's through the EI program that much of the funds for training and labour market programming will flow. We, therefore, strongly support the opportunity for coordination, coherence and social dialogue that's contained in

D'autre part, nous assistons au Canada à la numérisation du travail dans presque tous les secteurs, industries et professions. Le développement et l'adoption accélérés de l'intelligence artificielle augmentent la demande de travailleurs qualifiés qui possèdent des compétences numériques devenues essentielles.

Pour assurer l'efficacité, la productivité et l'équité, tant la transition environnementale que la numérisation du travail nécessiteront des investissements substantiels dans l'enseignement et la formation professionnels, ainsi que dans l'adaptation de la main-d'œuvre et la création de nouveaux emplois. À l'heure actuelle, le gouvernement fédéral investit environ 3 milliards de dollars par année dans les ententes sur le développement du marché du travail et de la main-d'œuvre conclues avec les provinces et les territoires. La majeure partie de ce financement est versée dans le cadre des ententes sur le développement du marché du travail en vertu de la Loi sur l'assurance-emploi.

Malgré l'importance des programmes de développement des compétences et du marché du travail pour notre avenir économique, l'écosystème complexe des programmes de formation du Canada est souvent déroutant et intimidant pour les travailleurs, les employeurs et même certains prestataires de formation. Nous croyons que le projet de loi S-244 fournira un mécanisme permettant aux partenaires de formation, aux bailleurs de fonds et aux utilisateurs finaux d'améliorer la cohérence, l'efficacité et la portée de l'écosystème de formation du Canada.

À l'extérieur du Québec, il y a au Canada relativement peu de dialogue social permanent institutionnalisé entre les syndicats et les employeurs sur la question du développement des compétences. Il y a donc peu de coordination institutionnalisée à l'heure actuelle, et cette coordination nous semble nécessaire pour cerner et combler les besoins de formation axée sur les compétences.

Dans le cadre du Plan pour des emplois durables, le gouvernement fédéral a certes annoncé la création d'un conseil tripartite élargi de partenariat pour des emplois durables, qui conseillera le gouvernement sur les mesures efficaces à prendre pour favoriser la création d'emplois durables et soutenir les travailleurs et les communautés dans la transition vers une économie carboneutre. Nous appuyons cette initiative. Nous pensons toutefois que les syndicats doivent occuper une bien plus grande place au sein de ce conseil.

Le gouvernement fédéral s'apprête également à lancer une table consultative dirigée par des syndicats sur les questions de formation professionnelle et de développement de la main-d'œuvre, une initiative à laquelle nous faisons un accueil favorable également. Cependant, nous croyons que le projet de loi S-244 établirait un dialogue tripartite permanent au cœur du programme d'assurance-emploi, et c'est par l'entremise de ce programme qu'une grande partie des fonds destinés à la

this bill. I want to thank you very much, and I look forward to answering any questions that you may have.

The Deputy Chair: Thank you very much, Ms. Bruske, for your remarks. We'll now proceed to questions from senators.

Senator Osler: Thank you to the witnesses for being here today. My question is for both of you; perhaps I'll ask Ms. Bruske to answer first, and then Ms. Harrison. As outlined in its mandate, the council may prepare reports relating to the work of the commission. In addition to that, would it be appropriate to consider a reporting requirement that evaluates the work and the effectiveness of the council?

Ms. Bruske: Determining the effectiveness of a council is always helpful for all stakeholders to be assured that their time is well spent, that the work is actually gaining traction and that we're accomplishing what we set out to do.

In my experience, from the labour side, any time you get more than one side in the room, and you start having conversations, you start to find solutions, build on answers and find ways to collaborate. Even if you can't necessarily find ways to collaborate, you do have an understanding of the other side's position in a much more succinct way. Finding ways to measure that is not a bad thing, but building that understanding and comprehension is critical.

Ms. Harrison: Thank you for your question. It's a great question.

I would agree, again, with the President of the Canadian Labour Congress that it's not shocking that in the labour movement, we are structured organizations that believe in processes and accountability to our membership, so when we're talking about reporting and being open and transparent to the bodies involved, it is something that labour could get behind.

Senator Osler: Thank you.

Senator McPhedran: Thank you, Ms. Harrison, for being here with us in person. Thank you, President Bruske, for being with us online, and congratulations on the extension of your mandate and ongoing leadership.

I'd like to hear from both organizations whether you have any concerns about effective representation of smaller organizations. Clearly, you're taken care of, and you will make very substantive contributions, but what about the organizations that aren't specified and don't have the "most representative" label?

formation et aux programmes du marché du travail sera versée. Nous sommes donc résolument en faveur de la coordination, de la cohérence et du dialogue social prévus dans le projet de loi. Je tiens à vous remercier et je répondrai avec plaisir à vos questions.

La vice-présidente : Je vous remercie beaucoup, madame Bruske, de votre exposé. Nous passerons maintenant aux questions des sénatrices.

La sénatrice Osler : Je remercie les témoins de comparaître aujourd'hui. Ma question s'adresse à vous deux. Je demanderai peut-être à Mme Bruske d'y répondre en premier, puis à Mme Harrison d'intervenir. Comme son mandat l'indique, le conseil peut préparer des rapports sur les travaux de la commission. Outre ces rapports, je voudrais savoir s'il conviendrait d'envisager d'exiger la présentation de rapports évaluant le travail et l'efficacité du conseil.

Mme Bruske : Il est toujours utile de déterminer l'efficacité d'un conseil pour que toutes les parties prenantes soient assurées que leur temps est bien utilisé, que le travail progresse et qu'elles accomplissent le travail qu'elles ont décidé de faire.

D'après mon expérience, pour la partie syndicale, chaque fois qu'il y a plus d'une partie dans la salle et qu'on commence à tenir des conversations, on commence à trouver des solutions, des réponses et des moyens de collaborer. Même si on ne peut pas nécessairement trouver des moyens de collaborer, on comprend beaucoup mieux la position de l'autre partie. Il n'est pas mauvais de trouver des moyens d'évaluer ce travail, mais il est crucial d'acquiescer cette compréhension.

Mme Harrison : Je vous remercie de votre question, qui est excellente.

Une fois encore, je suis d'accord avec la présidente du Congrès du travail du Canada pour dire qu'il n'est pas choquant que dans le mouvement syndical, les organisations soient structurées et croient aux processus et à la reddition de comptes envers leurs membres. Les syndicats peuvent donc appuyer l'intention de rendre des comptes et d'être ouvert et transparent envers les organismes concernés.

La sénatrice Osler : Je vous remercie.

La sénatrice McPhedran : Merci, madame Harrison, d'être ici avec nous en personne. Je vous remercie, madame Bruske, de comparaître en ligne, et vous félicite de la prolongation de votre mandat et de votre leadership.

J'aimerais savoir si vos organisations ont des préoccupations au sujet de la représentation efficace des petites organisations. De toute évidence, vos organisations sont incluses et vous ferez des contributions substantielles, mais qu'en est-il des organisations qui ne sont pas précisées et qui ne sont pas considérées comme « les plus représentatives »?

Ms. Bruske: Thank you, first of all, for the kind thoughts, and thank you for the excellent question.

At the Canadian Labour Congress, we represent 3 million workers right across the country — everything from very large public and private sector unions to very small independent-type unions and trade unions. We know that our union partners — our affiliates — are speaking with workers at all times, whether they are unionized or not. And we are speaking with workers at all times, whether they are unionized or not, because we have an interest in understanding their current challenges and issues, as well as what their pathways to unionization might be; I'll be quite frank. However, we also collaborate on other things, whether it be child care issues, Employment Insurance issues or a whole variety of different matters, where we seek that information from a variety of sources.

We will continue to do that work, and having additional voices at the table with a balanced perspective from various backgrounds, sectors and industries — like my colleague Ms. Harrison will likely also indicate to you — is critically important. We acknowledge that.

Senator McPhedran: Thank you.

Ms. Harrison: Thank you. The only other thing I would add, which wasn't yet talked about, is that both the Canadian Labour Congress and Unifor do collaborate with other organizations, both within the labour spectrum — so it's some other smaller unions — as well as social justice partners who are really passionate around the issue of EI, and we meet with them frequently through an interprovincial EI working group.

We would continue that dialogue even outside of this council to ensure that those voices that maybe aren't around that table are still represented, and to ensure that we're still cohesive with what everyone would want and expect such a council to be talking about and discussing.

I'm pretty proud of the work that both the Canadian Labour Congress and Unifor participate in over and above our large organizations, ensuring that everyone is on the same page in terms of these issues that we're discussing, specifically training and helping with labour market adjustments, which is one of my many portfolios at Unifor.

Senator McPhedran: Thank you.

Mme Bruske : Je veux tout d'abord vous remercier de vos aimables réflexions et de l'excellente question.

Au Congrès du travail du Canada, nous représentons 3 millions de travailleurs de toutes les régions du pays et un éventail d'organisations, des très grands syndicats des secteurs public et privé aux très petits syndicats indépendants. Nous savons que nos partenaires syndicaux — nos affiliés — parlent continuellement avec les travailleurs, qu'ils soient syndiqués ou non. Et nous parlons continuellement avec les travailleurs, qu'ils soient syndiqués ou non, parce que nous avons intérêt à comprendre leurs défis et leurs problèmes actuels, ainsi que, pour être très franche, leurs voies d'accès à la syndicalisation. Cependant, nous collaborons également à d'autres dossiers, qu'il s'agisse de la garde d'enfants, de l'assurance-emploi ou d'une panoplie de questions différentes, où nous cherchons à obtenir de l'information auprès de diverses sources.

Nous continuerons à faire ce travail et il est d'une importance cruciale d'avoir des voix supplémentaires à la table, car cela offre un point de vue équilibré venant de divers domaines, secteurs et industries, comme ma collègue Mme Harrison vous le dira probablement aussi. Nous reconnaissons que c'est important.

La sénatrice McPhedran : Je vous remercie.

Mme Harrison : Merci. La seule autre chose que j'ajouterais, et dont on n'a pas encore parlé, c'est que le Congrès du travail du Canada et Unifor collaborent avec d'autres organisations, que ce soit au sein du mouvement syndical — et donc avec d'autres petits syndicats — qu'avec des partenaires du domaine de la justice sociale qui se passionnent vraiment pour la question de l'assurance-emploi, et nous les rencontrons fréquemment dans le cadre d'un groupe de travail interprovincial sur l'assurance-emploi.

Nous poursuivons ce dialogue même en dehors de ce conseil pour nous assurer que les voix qui ne sont peut-être pas autour de cette table sont toujours représentées, et pour veiller à ce que nous soyons toujours conformes à ce que tout le monde veut et escompte qu'un tel conseil parle et discute.

Je suis très fière du travail auquel participent le Congrès du travail du Canada et Unifor en dehors de ces grandes organisations, veillant à ce que tout le monde soit sur la même longueur d'onde quant aux questions dont nous discutons, notamment la formation et le soutien à l'adaptation au marché du travail, qui est l'un de mes nombreux portefeuilles à Unifor.

La sénatrice McPhedran : Je vous remercie.

[Translation]

Senator Petitclerc: My question is for our two guests, whom I thank. What we see in subsection 29.1(3) is that the council will be able to invite non-members to attend meetings, participate in working groups, issue opinions and produce reports.

I'd like to hear from you about the importance of this ability of the council to invite people who aren't members. Is this important? What difference does it make in terms of representation and diversity? I'd like to hear your general thoughts on this. Could you start, Ms. Harrison?

[English]

Ms. Harrison: Thank you. I think that recommendation is really important just to ensure that we have consensus, and that we have other people represented around the table who maybe can't participate as frequently. For smaller organizations that are taking on a lot of work, going to three meetings a year — or whatever that looks like, if there's an amendment made that I heard earlier — is sometimes difficult.

I think that would help ensure different voices come to the table and get their concerns across at this council structure.

It's also important to have guests — and we talked about it in the development of the bill — from provincial jurisdictions, which I don't think was highlighted a lot today. I work with the provinces on labour adjustment supports in my role at Unifor, and it's done differently across all jurisdictions in the country. There's an opportunity — through this council — to actually learn which provinces do it best. I have my own opinions. I'm sure other people have their opinions, but having voices about how that would play out within this council structure is also a benefit to that clause. Thank you.

Ms. Bruske: I would wholeheartedly agree. The more voices, the better in order to make sure that we have diversity represented so that the information that we're getting at this council table looks like the workers across Canada — from every sector, background, region, province and territory. I think having additional participants come in and provide information will be critically important for all of the parties to fully understand the challenges, and to hopefully come to some consensus and get these issues right.

[Français]

La sénatrice Petitclerc : Ma question s'adresse à nos deux invités, que je remercie. Ce qu'on lit au paragraphe 29.1 (3), c'est que le conseil va pouvoir inviter les personnes qui n'en sont pas membres pour assister à des réunions, pour participer à des groupes de travail, émettre des avis et produire des rapports.

J'aimerais vous entendre sur l'importance de cette capacité du conseil à inviter des personnes qui ne sont pas membres. Est-ce que c'est important? Quelle différence cela peut-il faire sur le plan de la représentation et de la diversité? J'aimerais vous entendre là-dessus de façon générale. Pourriez-vous commencer, madame Harrison?

[Traduction]

Mme Harrison : Merci. Je pense que cette recommandation est réellement importante, simplement parce qu'elle permet de nous assurer d'avoir le consensus et d'accueillir à la table d'autres personnes qui ne peuvent peut-être pas participer fréquemment. Pour les petites organisations qui assument beaucoup de travail, il est parfois difficile de tenir trois réunions par année — ou à une autre fréquence, si un amendement est apporté, comme je l'ai entendu plus tôt.

Je pense que cette présence contribuerait à faire en sorte que différentes voix s'expriment et fassent part de leurs préoccupations au sein de la structure du conseil.

Il est également important d'avoir des invités — et nous en avons parlé lors de l'élaboration du projet de loi — venant des provinces, un fait qui n'a pas été beaucoup souligné aujourd'hui, je crois. Je travaille avec les provinces au sujet du soutien à l'adaptation de la main-d'œuvre dans le cadre de mon rôle à Unifor, et cela se fait différemment dans toutes les provinces du pays. Il y a une occasion — par l'entremise de ce conseil — d'apprendre quelles provinces réussissent mieux. J'ai mes propres opinions et je suis sûre que d'autres personnes ont les leurs, mais le fait d'entendre des gens s'exprimer sur la façon de procéder au sein de cette structure de conseil est également un avantage de cette disposition. Merci.

Mme Bruske : Je suis entièrement d'accord. Plus il y aura de voix, mieux ce sera pour que la diversité soit représentée afin que l'information que nous obtenons à la table du conseil soit un reflet fidèle des travailleurs canadiens de tous les secteurs, de tous les milieux, de toutes les régions, de toutes les provinces et de tous les territoires. Je pense qu'il sera extrêmement important que d'autres participants viennent nous fournir de l'information pour que toutes les parties comprennent bien les défis et, espérons-le, qu'elles parviennent à un consensus et règlent ces questions.

[Translation]

Senator Bellemare: Thank you both for coming and participating in this committee. I'm not usually an official member of this committee, but I'm replacing someone today, so I can ask questions.

[English]

My question is more in relation to your organization being nationwide and having the possibility to create links with provincial organizations. I would like you to comment more about your links in the provinces, and how you may help create social dialogue at the provincial level.

Ms. Bruske: Thank you, Senator Bellemare. Certainly, the organization that I represent has links with every province and territory, as well as with municipalities, across the country. In each province and territory, we have a federation of labour that's headed up by infrastructure that does research and works closely with the provincial governments, as well as with the provincial opposition, in terms of understanding the issues as they relate to workers in each particular province and territory.

That information is brought back to our table in multiple ways. We do common studies. We do a whole variety of information sharing and information gathering. We jointly participate in a variety of meetings throughout the year to understand the issues at hand; the types of legislation coming up; and the kinds of things that we would like to see passed in legislation, whether at the provincial or at the federal level, and how that will impact workers — not just across one region, but across all regions.

We try to be very systematic in approaching it while being mindful that, geographically, there are many challenges that are different from one region to the next, and we need to be the voice for all workers and have that information to present.

Senator Bellemare: Thank you.

Ms. Harrison: Similar to the Canadian Labour Congress, we also have structures — set up across the country — within our organization called regional councils. Funnily enough, it was easy for me to come to Ottawa in person today because our Ontario Regional Council is actually taking place and voting on recommendations and solutions in Ottawa this weekend.

We have regional directors — who are elected leadership all across the country — who build those linkages, and then we have those council structures that vote on and pass recommendations, yet are the conduit to our provincial governments across the country.

[Français]

La sénatrice Bellemare : Merci à vous deux d'être venues et de participer à ce comité. Habituellement, je ne suis pas une membre officielle de ce comité, mais je remplace quelqu'un aujourd'hui et je peux donc poser des questions.

[Traduction]

Ma question porte davantage sur le fait que votre organisme est d'envergure nationale et a la possibilité de nouer des liens avec les organisations provinciales. J'aimerais que vous nous parliez davantage de vos liens avec les provinces et de la façon dont vous pourriez contribuer à établir un dialogue social à l'échelle provinciale.

Mme Bruske : Merci, sénatrice Bellemare. Il est certain que l'organisation que je représente a des liens avec chaque province et territoire, ainsi qu'avec les municipalités dans tout le pays. Dans chaque province et territoire, nous avons une fédération de travailleurs dirigée par une infrastructure qui fait de la recherche et travaille en étroite collaboration avec les gouvernements provinciaux et les oppositions provinciales pour comprendre les enjeux relatifs aux travailleurs dans chaque province et territoire.

Ces informations sont acheminées à notre table de diverses façons. Nous effectuons des études communes. Nous recueillons et échangeons tout un éventail de renseignements. Nous participons conjointement à diverses réunions tout au long de l'année pour comprendre les enjeux, les genres de lois à venir, les sortes de choses que nous aimerions y voir adoptées, que ce soit à l'échelle provinciale ou fédérale, ainsi que les répercussions sur les travailleurs, pas seulement dans une région, mais dans toutes les régions.

Nous essayons d'aborder la question de façon très systématique tout en gardant à l'esprit qu'à l'échelle géographique, de nombreux défis diffèrent d'une région à l'autre, et nous devons être la voix de tous les travailleurs et avoir cette information à présenter.

La sénatrice Bellemare : Je vous remercie.

Mme Harrison : À l'instar du Congrès du travail du Canada, nous avons, au sein de notre organisation, des structures appelées conseils régionaux, établis dans toutes les régions du pays. Pour l'anecdote, il m'a été facile de venir à Ottawa en personne aujourd'hui parce que le Conseil régional de l'Ontario tient un vote sur des recommandations et des solutions à Ottawa en fin de semaine.

Nous avons des directeurs régionaux — qui sont des dirigeants élus partout au pays — qui tissent ces liens, ainsi que les structures de conseil qui mettent aux voix et adoptent des recommandations, tout en étant notre lien avec les gouvernements provinciaux du pays.

Over and above that, Unifor is really committed around the training, upskilling and labour market adjustment piece in building relationships with different ministry offices and staff in all the different jurisdictions across the country.

That's another thing that we go above and beyond on in order to make those linkages and to ensure the dialogue on these training supports is what's needed for our members. Specifically, when I was talking about the dislocation of members — when they have plant closures, or when they are impacted by the climate crisis, as an example — we have those linkages to connect to in order to get them the supports that are needed. Thank you.

Senator Bellemare: I would like to hear about your participation. This bill creates an advisory committee, and we know that unions and employers participate in some boards, such as the board at the FutureSkills board. Can you comment on that, and compare the difference between those two institutions?

Ms. Bruske: We participate with many employers at a variety of tables. It's not just at the national level, but also at the international level. We participate very actively in the International Labour Organization, where we meet with employer groups to try to find solutions to workforce issues right across the globe.

We are not unpractised in the art of getting together with employers in the room to find solutions to issues and to hear each other out. We always think that it's best when you can have all participants at the table, where you can sometimes agree to disagree but, at least, fully understand where that other side is coming from, because that also informs our thinking. It also informs the positions that we may be taking on other matters that might be related in the future, especially when it comes to skills training; looking at what our economy will look like in the future; and the kind of training and vocational opportunities that we will have. It will be critically important that we are speaking to each other so that we can achieve the goals that we're setting out to achieve, especially in the climate that we have right now, where everybody is becoming very entrenched.

Having another opportunity to more regularly have conversations with the other side — although I would like to say “the common side” because we are all in this together at the end of the day — is critically important.

Ms. Harrison: Similarly, our union participates internationally as well as nationally in those structures, such as industry councils — even globally. I think that's really important.

En outre, Unifor s'implique réellement dans la formation, l'amélioration des compétences et l'adaptation au marché du travail en établissant des relations avec divers bureaux et employés ministériels dans toutes les provinces et tous les territoires du pays.

C'est une autre chose que nous prenons sur nous de faire afin d'établir des liens et de nous assurer que le dialogue sur le soutien à la formation correspond à ce dont nos membres ont besoin. Plus précisément, quand j'ai parlé du bouleversement de la vie des membres — en raison de fermetures d'usine ou des répercussions de la crise climatique, par exemple —, nous pouvons utiliser ces liens pour leur fournir le soutien dont ils ont besoin. Merci.

La sénatrice Bellemare : J'aimerais que vous me parliez de votre participation. Le projet de loi établit un comité consultatif, et nous savons que les syndicats et les employeurs participent à certains conseils d'administration, comme celui de FutureSkills. Pouvez-vous traiter de la question et comparer la différence entre ces deux entités?

Mme Bruske : Nous participons à diverses tables avec de nombreux employeurs, et ce, à l'échelle tant nationale qu'internationale. Nous participons très activement aux activités de l'Organisation internationale du travail, où nous rencontrons des groupes d'employeurs pour tenter de trouver des solutions aux problèmes de main-d'œuvre qui se manifestent partout dans le monde.

Nous ne sommes pas néophytes dans l'art de nous réunir avec les employeurs pour trouver des solutions aux problèmes et nous écouter les uns les autres. Nous pensons toujours qu'il est préférable d'avoir tous les participants à la table. On peut parfois être d'accord pour ne pas être d'accord, mais au moins, on comprend parfaitement la position de l'autre partie, et cela alimente notre réflexion. Cela nous renseigne également sur les positions que nous pourrions prendre quant à d'autres questions qui pourraient être liées à l'avenir, notamment en ce qui concerne la formation professionnelle, l'économie de l'avenir et les genres de formation et de possibilités professionnelles du futur. Il sera d'une importance capitale de se parler afin d'atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés, surtout dans le climat actuel, où tout le monde campe sur ses positions.

Il est donc crucial d'avoir une autre occasion de tenir des conversations plus régulières avec l'autre partie, même si j'aimerais dire « la partie commune », car nous sommes tous dans le même bateau en fin de compte.

Mme Harrison : De même, à l'échelle internationale et nationale, notre syndicat participe à ces structures, comme les conseils sectoriels, même à l'échelle mondiale. Je pense que c'est vraiment important.

Even the construction of this bill was really a consensus-based model of employer groups and trade unions in Canada coming together with government to say, “Hey, we can all agree on this language,” or “Maybe we need to tweak this sentence or tweak how this is worded,” but everyone came together and agreed on what was put forward to this version today.

I mentioned it in my remarks, but Unifor was involved in this long EI consultation process over the last two years, and what I took from the meetings that I was in — where employer groups and labour groups were present — was that, a lot of the time, we did agree around EI and what needed to happen. Sure, you will always have those nuances, but I really discovered that when we talk about finding solutions, it’s easier to come to a consensus between the two groups than we sometimes think it is. I’ll leave it at that, and I, again, agree with my colleague Ms. Bruske.

Senator Greenwood: My question builds on a bit of what has already been said.

How would the development of an EI council enable unions to be more involved in the development and oversight of labour market development agreements — the relationships with the provinces? How would the council enable labour to overcome some of the challenges that you folks face?

Ms. Bruske: I think, first of all, gathering the information from the various different provinces and territories is particularly important. As I said earlier, although worker issues are very similar across the country, there are definitely geographical and sectoral differences, and we need to turn our minds to that. Having a way to filter that information into a common place has to be thought of, and I think this gives us the opportunity to filter that information to one central location.

I’m sorry; I forgot the second part of the question that you asked.

Senator Greenwood: How would the council enable you to overcome some of the challenges that you might face?

Ms. Bruske: I think the opportunity to have more robust information sharing will be critical. Bringing the points to the table and identifying the sectors that particularly need to have a second thought or a second viewpoint will be important. We’re seeing things like the gig economy. We haven’t necessarily had an opportunity to look at some of the nuances, and legislation is changing and evolving in different provinces as they are managing how we look at gig workers. That’s just one example of the many different types of workers that we have out there.

Même l’élaboration de ce projet de loi est en réalité le fruit d’un modèle fondé sur le consensus entre des groupes d’employeurs et des syndicats au Canada, qui se sont réunis avec le gouvernement pour dire qu’ils pouvaient tous s’entendre sur un passage ou décider de modifier une phrase ou une formulation. Tout le monde s’est réuni et s’est entendu sur ce que contient la version actuelle.

Je l’ai indiqué dans mes remarques, mais Unifor a participé à ce long processus de consultation sur l’assurance-emploi au cours des deux dernières années, et ce que j’ai retenu des réunions auxquelles j’ai participé — où des groupes d’employeurs et de syndicats étaient présents —, c’est que la plupart du temps, nous étions d’accord au sujet de l’assurance-emploi et de ce qu’il fallait faire. Bien sûr, il y aura toujours des nuances, mais j’ai vraiment découvert que lorsqu’on parle de trouver des solutions, il est plus facile qu’on pense parfois de parvenir à un consensus entre les deux groupes. Je m’arrêterai là et dirai, encore une fois, que je suis d’accord avec ma collègue, Mme Bruske.

La sénatrice Greenwood : Ma question fait un peu suite à ce qui a déjà été dit.

Comment la création d’un conseil de l’assurance-emploi permettrait-elle aux syndicats de participer davantage à l’établissement et à la surveillance d’ententes sur le développement du marché du travail, en relation avec les provinces? Comment le conseil permettrait-il aux syndicats de surmonter certains des défis auxquels ils sont confrontés?

Mme Bruske : Je pense, tout d’abord, qu’il est particulièrement important de recueillir de l’information auprès des provinces et territoires. Comme je l’ai indiqué plus tôt, bien que les problèmes des travailleurs soient très semblables d’un bout à l’autre du pays, il existe certainement des différences géographiques et sectorielles, et nous devons y porter attention. Il faut réfléchir à un moyen de réunir cette information dans un lieu commun, et je pense que ce conseil nous offre l’occasion de le faire.

Je suis désolée, j’ai oublié la deuxième question que vous avez posée.

La sénatrice Greenwood : Comment le conseil vous permet-il de surmonter certains défis auxquels vous pourriez être confrontées?

Mme Bruske : Je pense que la possibilité d’avoir un meilleur échange d’information sera essentielle. Il sera important d’amener les problèmes à la table et de détecter les secteurs qui ont particulièrement besoin d’une seconde réflexion ou d’un second point de vue. Nous observons des tendances comme l’économie à la demande. Nous n’avons pas nécessairement eu l’occasion d’examiner certaines nuances, et les lois changent et évoluent dans diverses provinces alors que ces dernières gèrent la manière dont les travailleurs à la demande sont considérés. Ce

Those are things where we want to ensure that we have information from that sector and from those workers at the table, and that we also hear from gig employers — the world of work has changed since 1990. It's time that we update our systems and that we have the input specific to these points that we take under advisement.

Ms. Harrison: Thank you so much for your question.

One of the things that I find with labour market development agreements is that even each province doesn't know what the other provinces are doing with this federal funding for these amazing programs. Sometimes I think these councils would just help with that educational piece. We need to be able to hear what's working. Of course, with unions, we want a voice to say what works better for union members or even the non-unionized, as Ms. Bruske was just talking about.

The council structure would absolutely not only help unions, but it would also help governmental authorities and entities learn what would work best to help with labour market adjustment supports, upskilling, training and all these things that are really necessary at this time. Thank you.

Senator Greenwood: Thank you both for your responses. I'm always mindful of regional diversity, especially when we're talking about national programs and organizations. How do we take into account regional diversity? I'm sure you must face that in your challenges because, as you say, standards and regulations — all those sorts of things — vary by province and territory. Having a platform that then allows that kind of conversation to occur probably could lead to some fairly significant innovation and responses as well.

Sorry, that was more of a comment than a question.

Ms. Harrison: Yes, I fully agree.

The Deputy Chair: They can comment upon your comment, if they would like.

Ms. Harrison: I agree — especially with labour market supports and Employment Insurance, there are regional differences. Climate catastrophe is another example, whether it's the fires in B.C., what's happening to the fisheries on the East Coast or the seasonal workers in Quebec. There are such huge regional differences in how workers are impacted across the country, so I fully agree with your statement. Thank you.

n'est qu'un exemple des nombreux types de travailleurs qui existent sur le marché.

Nous voulons nous assurer d'avoir de l'information de ce secteur et de ces travailleurs à ce sujet. Nous voulons également entendre les employeurs à la demande, car le monde du travail a changé depuis 1990. Il est temps que nous mettions à jour nos systèmes et que nous disposions d'informations précises à ce sujet afin de les examiner.

Mme Harrison : Je vous remercie beaucoup de votre question.

L'une des choses que je constate avec les ententes sur le développement du marché du travail, c'est que même les provinces individuelles ne savent pas ce que les autres provinces font avec le financement fédéral dans le cadre de ces programmes extraordinaires. Parfois, je pense que ces conseils nous aideraient simplement avec la question de l'éducation. Nous devons être en mesure de savoir ce qui fonctionne. Bien sûr, les syndicats veulent avoir une voix pour dire ce qui fonctionne le mieux pour les syndiqués ou même les non-syndiqués, comme Mme Bruske vient de le souligner.

Chose certaine, la structure du conseil aiderait non seulement les syndicats, mais également les autorités et les entités gouvernementales à apprendre ce qui fonctionnerait le mieux afin de fournir de l'aide au chapitre de l'adaptation au marché du travail, de l'amélioration des compétences, de la formation et de toutes ces choses qui sont vraiment nécessaires en ce moment. Merci.

La sénatrice Greenwood : Je vous remercie toutes les deux de vos réponses. Je suis toujours consciente de la diversité régionale, surtout lorsqu'il est question de programmes et d'organismes nationaux. Comment tenir compte de la diversité régionale? Je suis certaine que vous devez faire face à cette question, car, comme vous le dites, les normes, les règlements et tout un éventail de choses varient d'une province ou d'un territoire à l'autre. Le fait d'avoir une plateforme qui permet de tenir ce genre de conversation pourrait probablement mener à des innovations et à des réponses assez importantes.

Je suis désolée, c'était plus un commentaire qu'une question.

Mme Harrison : Oui, je partage entièrement votre avis.

La vice-présidente : Les témoins peuvent donner suite à votre intervention si elles le souhaitent.

Mme Harrison : Je suis d'accord avec vous : il y a des différences régionales, surtout au chapitre du soutien au marché du travail et de l'assurance-emploi. La catastrophe climatique constitue un autre exemple, qu'il s'agisse des incendies en Colombie-Britannique, de ce qui arrive à l'industrie de la pêche sur la côte Est ou des travailleurs saisonniers au Québec. La façon dont les travailleurs sont touchés varie énormément d'une

The Deputy Chair: Ms. Bruske, would you like to comment?

Ms. Bruske: I think Ms. Harrison captured it all. Thank you for that.

The Deputy Chair: Thank you.

Senator Burey: I would just like to go back to the comment made by Ms. Bruske on the other advisory groups that have been formed by the government. From both of your perspectives, is there any kind of turf war with this legislation coming in? What are your thoughts on that?

Ms. Bruske: Thank you for that really important question. I think it's really important to note that there are multiple advisory groups that are happening right away, such as the union-led advisory council and the group that's specific to the Canadian sustainable jobs act. However, those are short term in nature in terms of studying the issue as it's evolving right now. Certainly, the union-led advisory table is very short term to get a snapshot of what's happening right now. Sustainable jobs, hopefully, will be for a longer term, because this is a long-term trajectory that we're on.

Regardless, we need a permanent opportunity to continue to have these conversations going forward.

Our world is evolving so quickly. There are so many changes happening in the world of work. It can't be a one-and-done. This needs to be an ongoing collaboration-building exercise and an ongoing opportunity for the parties to meet and explore the issues.

Senator Burey: Thank you.

Ms. Harrison: I fully agree; I don't believe there will be a turf war — I sure hope not. More collaboration and more of these are necessary. This is just one really great example that I think labour and, hopefully, employer groups will speak friendly about tomorrow when they are coming, I believe.

The more the merrier. The more that we can improve social dialogue, the better. We love the tripartite structures.

Senator Burey: Thank you so much.

région à l'autre du pays. Je suis donc tout à fait d'accord avec vous. Merci.

La vice-présidente : Madame Bruske, voulez-vous intervenir?

Mme Bruske : Je pense que Mme Harrison a fait le tour de la question. Je l'en remercie.

La vice-présidente : Merci.

La sénatrice Burey : J'aimerais revenir au commentaire de Mme Bruske sur les autres groupes consultatifs qui ont été formés par le gouvernement. De votre point de vue à tous les deux, une guerre de territoire se déclencherait-elle autour de ce projet de loi? Qu'en pensez-vous?

Mme Bruske : Merci de poser cette question très importante. Je pense qu'il est très important de souligner qu'il y a de nombreux groupes consultatifs qui se forment ponctuellement, comme le conseil consultatif dirigé par les syndicats et le groupe qui s'occupe exclusivement de la Loi canadienne sur les emplois durables. Il s'agit toutefois d'initiatives à court terme qui visent à étudier la question alors qu'elle évolue maintenant. Il est certain que la table consultative dirigée par les syndicats est une initiative à très court terme qui vise à avoir un aperçu de ce qui se passe actuellement. Il est à espérer que le groupe qui s'occupe des emplois durables restera plus longtemps, car nous sommes sur une trajectoire à long terme.

Quoi qu'il en soit, nous avons besoin d'une occasion permanente de poursuivre ces conversations.

Notre monde évolue très rapidement et de nombreux changements se produisent dans le monde du travail. On ne peut pas travailler à coup d'initiatives ponctuelles. Il faut que ce soit un exercice permanent de renforcement de la collaboration et une occasion permanente pour les parties de se rencontrer et d'examiner les problèmes.

La sénatrice Burey : Je vous remercie.

Mme Harrison : Je suis entièrement d'accord; je ne crois pas qu'il y aura de guerre de territoire. C'est certainement ce que j'espère. Il faut qu'il y ait plus de collaboration et de conseils. Je crois que cette initiative n'est qu'un excellent exemple dont les syndicats et, espérons-le, les groupes d'employeurs parleront amicalement demain lorsqu'ils viendront. C'est ce que je pense.

Plus on est de fous, plus on rit. Plus on peut améliorer le dialogue social, mieux on s'en trouve. Nous aimons les structures tripartites.

La sénatrice Burey : Merci beaucoup.

The Deputy Chair: Thank you very much to our witnesses. You've brought a lot of information to us here today, so thank you very much for that. It always helps when we have a lot of information when we are studying a bill, so we really appreciate it.

Senators, this brings us to the end of the panel. I would like to thank the witnesses for their time and testimony. As I said earlier, five-minute presentations take a lot longer than five minutes to prepare.

There being no further business, this meeting will be followed by our steering committee.

(The committee adjourned.)

La vice-présidente : Merci beaucoup à nos témoins. Vous nous avez fourni quantité d'information aujourd'hui, et nous vous en remercions. Il est toujours utile de disposer de beaucoup d'informations lorsque nous étudions un projet de loi.

Honorables sénatrices, cela nous amène à la fin de la réunion. Je remercie les témoins de leur temps et de leurs témoignages. Comme je l'ai indiqué plus tôt, les exposés de cinq minutes prennent beaucoup plus que cinq minutes à préparer.

Comme il n'y a plus rien à l'ordre du jour, le comité directeur se réunira après la présente réunion.

(La séance est levée.)
